

BANQUE CENTRALE DU CONGO



Banque Centrale du Congo
Siege social : 563, Boulevard Colonel Tshatshi
B .P. 2697
KINSHASA I
Tél. : +243 81 88 05 152 (Haute Direction)
Fax : +243 81 30 10 959 (Haute Direction)
E-mail: Secdsif@bcc.cd
Site Web: <http://www.bcc.cd>

La reproduction du rapport d'activités est autorisée à condition d'en citer la source.

Rapport sur la Supervision des Intermédiaires Financiers

Décembre 2014

**2013
2014**

Rapport sur la
Supervision des
Intermédiaires
Financiers

2018
2019

Document 2014

AVANT-PROPOS

Cher Lecteur,

Concerne : Présentation du Rapport sur la Supervision Des Intermédiaires
Financiers 2013-2014

Les années 2013-2014 ont été marquées par la mise en place en République Démocratique du Congo d'un premier Programme d'Evaluation du Secteur Financier (PESF), réalisé grâce au concours conjointement du Fonds Monétaire International, en sigle FMI, et de la Banque Mondiale.

Ce programme a constitué une étape majeure dans les efforts des Autorités Congolaises pour favoriser le développement d'un système financier capable d'accompagner une croissance plus rapide et plus inclusive, tout en veillant à la préservation de la stabilité du système financier.

Les conclusions de la série de missions conduites par les bailleurs précités ont été communiquées au Gouvernement et à la Banque Centrale du Congo en 2014, et sur base desquelles cette dernière a établi un plan d'actions assorti des recommandations et d'un chronogramme de mise en œuvre, validé par les partenaires susmentionnés.

A ce titre, pour s'ajuster aux recommandations formulées, la Banque Centrale du Congo a sollicité l'assistance technique des organes compétents, avec le concours des bailleurs, en mettant en place un vaste programme de renforcement des capacités et de l'amélioration de la qualité du dispositif de contrôle par rapport aux standards internationaux et bonnes pratiques en matière de supervision bancaire.

Dans ce même ordre d'idées, la Banque Centrale s'est également inscrite dans la nouvelle vision de la surveillance macroprudentielle, afin d'assurer la stabilité financière.

A cet effet, un programme d'assistance technique avec les partenaires a été arrêté pour développer aussi bien les outils nécessaires d'identification et d'évaluation du risque systémique que, d'une politique appropriée reposant sur les instruments adéquats pouvant atténuer la propagation dudit risque.

Aussi, pour assurer le maintien de la stabilité financière, est-il recommandé d'instituer un cadre de concertation réunissant plusieurs acteurs susceptibles d'y contribuer, en l'occurrence le Gouvernement, à travers le Ministère des Finances, la

Banque Centrale et toute autre autorité de régulation et de contrôle concernée par la question.

Puisse ce quatrième rapport constituer un maillon de plus dans les efforts de transparence et de redevabilité que ne cesse de fournir la Banque Centrale du Congo afin, d'une part, de se faire mieux connaître du grand public, et d'autre part, de rendre compte sur l'accomplissement des missions lui confiées par le Législateur dans ce domaine.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Déogratias MUTOMBO MWANA NYEMBO

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE EN 2013-2014

Au plan international, l'année 2014 a été caractérisée par une frilosité de l'activité économique mondiale, ayant abouti au maintien du taux de croissance économique à 3,4% comme en 2013.

Cette réalisation est consécutive à l'accélération de la croissance dans les économies avancées qui, pour la plupart, ont bénéficié des conditions monétaires plus flexibles offertes par leurs banques centrales au moment où les économies émergentes, contrairement à ce qui a toujours été observé, se sont retrouvées dans une position de ralentissement, justifiée par des tensions géographiques et stratégiques et de nouvelles orientations de politiques économiques.

Au plan national, l'économie congolaise a été marquée par la consolidation de l'activité intérieure en 2014. Sous l'impulsion des secteurs primaires et tertiaires, le taux de croissance économique a été de 9,5% contre 8,5%, une année auparavant.

Sur le marché des biens et services, l'indice des prix à la consommation a enregistré un ralentissement, s'affichant à 1,03% en 2014 contre 1,05% en 2013.

S'agissant des finances publiques, elles ont été caractérisées par de moindres performances par rapport aux prévisions qui se sont traduites par une faible mobilisation des recettes, d'une part, et d'une rationalisation des dépenses, d'autre part. En conséquence, les opérations financières se sont soldées par un déficit de 0,29% du PIB contre 0,35% en 2013.

Pour ce qui est du secteur extérieur, il a été remarqué une amélioration du solde global de la balance des paiements, induite par la bonne tenue du compte de capital et d'opérations financières.

En ce qui concerne le secteur monétaire, l'assouplissement de la politique monétaire en 2014 s'est poursuivi, suite notamment à l'absence de risques d'inflation.

Quant aux perspectives, il est attendu en 2015 et 2016 la poursuite de la consolidation de la stabilité du cadre macroéconomique, nonobstant la morosité de l'économie mondiale. Toutefois, l'arrêt de la tendance baissière des prix des matières premières à l'échelle internationale s'avère important pour que cette consolidation soit effective.

1^{ère} PARTIE

**SECTEUR FINANCIER
CONGOLAIS EN
2013-2014**

REPUBLIC OF CONGO

1975

SECTEUR FINANCIER
CONGOLAIS EN
1975-1976

PARTE

CHAPITRE 1

PAYSAGE DU SECTEUR FINANCIER CONGOLAIS

Le système financier de la République Démocratique du Congo demeure dominé en termes de volume de transactions par les banques commerciales. Le reste est constitué par d'autres acteurs financiers non bancaires, dont une caisse d'épargne, des sociétés financières, des coopératives d'épargne et de crédit, des institutions de micro finance, des institutions financières spécialisées, des messageries financières et des bureaux de change manuel.

Par catégories d'établissements de crédit, la situation se présente comme suit :

SECTION 1 : LES BANQUES

Tableau 1 : Structure du secteur bancaire

| Couverture institutionnelle | Sous contrôle national | Sous contrôle étranger | Total |
|---|------------------------|------------------------|----------|
| Nombre de banques | 5 | 13 | 18 |
| Total bilan des banques (en millions USD) | 2.741,96 | 1.910,32 | 4.652,28 |
| Part de marché en % | 59,00 | 41,00 | 100,00 |

Source : BCC/DSIF

En 2014, le nombre des banques agréées s'est maintenu à dix huit (18) banques comme en 2013. Elles sont toutes privées et de droit congolais, ayant un total bilantaire d'USD 4.652,28 millions. Ainsi, la couverture institutionnelle se présente comme suit :

- cinq (5) banques sous contrôle national appartenant aux étrangers résidents, représentent 59% du total bilantaire du secteur. En termes de provenance des capitaux, les banques sous contrôle national sont prépondérantes ;
- treize (13) banques sous contrôle étranger, dont (12) filiales des banques internationales et (1) filiale d'un groupe financier avec une part de marché dans l'ensemble de 41% du total bilantaire du secteur.

En effet, parmi les banques sous contrôle étranger, trois (3) sont d'origine Nigériane, occupant la deuxième position en termes de provenance des capitaux et

représentent 10% de part de marché. Le reste est constitué des banques de diverses nationalités, représentant 31% de part de marché.

Ces banques sont catégorisées en trois groupes selon le critère de la taille en fonction du total de bilan : les grandes banques, les moyennes et les petites banques.

Les grandes banques sont celles qui détiennent la part de marché $\geq 10\%$. Elles sont à quatre (4) et accaparent 57,07% de part de marché contre 56,24% en 2013.

Elles ont en commun un réseau étendu de guichets, une activité diversifiée ainsi que le plus grand nombre d'effectifs et de clients.

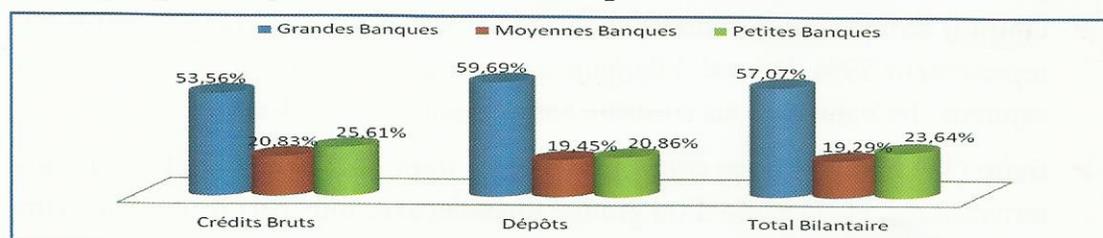
A fin décembre 2014, la part de marché en termes des prêts consentis à la clientèle a représenté 53,56% de l'ensemble des prêts contre 54,62% en 2013. Dans ce même ordre d'idées, la part de marché des dépôts de la clientèle sur l'ensemble de ceux collectés, a représenté 59,69% contre 61,35% en 2013.

Pour ce qui est des banques moyennes, ce sont celles qui détiennent des parts de marché comprises entre 5% et 10%. Elles sont au nombre de trois (3) et sont présentes dans un nombre limité de provinces. Elles sont filiales des banques étrangères qui ont accaparé 19,29% de part de marché en 2014 contre 19,43% une année auparavant.

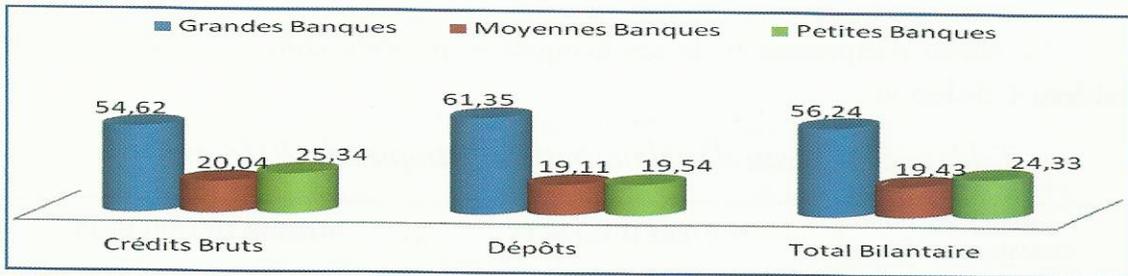
A fin 2014, leur part de marché en termes de prêts consentis s'affiche à 20,83% de l'ensemble des crédits à la clientèle contre 20,04% en 2013. En revanche, en termes de ressources collectées, leur part de marché a représenté 19,45% de l'ensemble contre 19,11% en 2013.

Quant aux petites banques, elles sont celles dont la part de marché est inférieure à 5%. Elles étaient au nombre de onze (11), dont une sous contrôle national et dix (10) sous contrôle étranger. Leur part de marché en termes des prêts et dépôts a représenté respectivement, au cours de la période sous revue, 25,61% contre 25,34% pour les prêts et 23,64% contre 24,33% pour les dépôts.

Graphique 1 répartition des crédits, dépôts et totaux bilantaires en 2014



Graphique 2 répartition des crédits, dépôts et totaux bilantaires en 2013



a) Evolution des comptes bancaires

Tableau n° 1 Evolution des Comptes Bancaires

| Rubriques | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Variation 2013-2014 | |
|--------------------|---------|---------|-----------|-----------|-----------|---------------------|-------|
| | | | | | | Valeur | % |
| Nombre des comptes | 600 000 | 741 370 | 1 274 034 | 2 016 918 | 2 096 585 | 79 667 | 3,90% |

Le nombre des comptes bancaires a connu une progression de 3,9 %, passant de 2.016.918 fin décembre 2013 à 2.096.585 en 2014, soit 79.667 nouveaux comptes ouverts dans le secteur bancaire.

Cette évolution positive est consécutive au processus de bancarisation de la paie des fonctionnaires de l'Etat déclenché depuis le premier semestre de l'année 2012.

Graphique n° 3 : Évolution des comptes bancaires



b) Réseau d'exploitation des banques

Le réseau d'exploitation de ces banques se présente comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous :

Tableau 2 : Réseau d'exploitation des banques de 2013 à 2014

| BANQUES COMMERCIALES | NOMBRE D'AGENCES | | | | | | NOMBRE DE GUICHETS | | | | | |
|---|------------------|------|------|------|------|------|--------------------|------|------|------|------|------|
| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
| 1. ACCES BANK RDC | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | - | - | 1 | 3 | 3 | 3 |
| 2. ADVANS BANQUE CONGO | 3 | 6 | 6 | 6 | 6 | 7 | - | 1 | 1 | 1 | 4 | 7 |
| 3. AFRILAND FIRST BANK CD | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 10 | 3 | 4 | 4 | 4 | 4 | 5 |
| 4. BANQUE COMMERCIALE DU CONGO, B.C.D.C | 16 | 18 | 20 | 21 | 21 | 22 | - | 2 | 4 | 6 | 4 | 7 |
| 5. BANQUE GABONAISE FRANCAISE INTERNATIONALE, BGFIBANK | 1 | 5 | 11 | 11 | 11 | 12 | - | - | 0 | - | - | - |
| 6. BANQUE INTERNATIONALE DE CREDIT, B.I.C | 24 | 30 | 44 | 46 | 48 | 53 | - | - | 0 | - | - | - |
| 7. BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU CONGO, BIAC | 42 | 45 | 45 | 45 | 45 | 45 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 |
| 8. BANK OF AFRICA, B.O.A | 6 | 6 | 6 | 6 | 8 | 12 | - | - | - | 6 | 6 | 7 |
| 9. CITIGROUP | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | - | - |
| 10. ECOBANK RDC | 2 | 7 | 10 | 11 | 13 | 13 | 12 | 12 | 13 | 13 | 23 | 33 |
| 11. FIRST INTERNATIONAL BANK, F.I.B | 1 | 1 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 5 | 5 | 5 | 7 | 9 |
| 12. La Cruche Banque LCB | 6 | 6 | 6 | - | - | - | - | - | 0 | - | - | - |
| 13. MINING BANK CONGO, M.B.C | 1 | 1 | 1 | - | - | - | - | - | 0 | - | - | - |
| 14. PROCREDIT BANK CONGO | 18 | 20 | 20 | 20 | 21 | 21 | - | - | 0 | - | - | - |
| 15. RAWBANK | 14 | 17 | 20 | 20 | 20 | 37 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 19 |
| 16. SOFIBANQUE | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 | - | - | 0 | - | - | 3 |
| 17. BYBLOS BANK CONGO | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | - | - | 0 | - | - | - |
| 18. STANDARD BANK CONGO | 2 | 3 | 6 | 6 | 6 | 6 | - | - | 0 | - | - | - |
| 19. TRUST MERCHANT BANK, T.M.B | 22 | 26 | 31 | 35 | 35 | 35 | 7 | 7 | 7 | 10 | 16 | 21 |
| 20. UNITED BANK FOR AFRICA, U.B.A | - | 1 | 1 | 4 | 5 | 5 | - | - | 0 | - | - | - |
| TOTAL | 165 | 199 | 238 | 244 | 252 | 289 | 36 | 41 | 45 | 52 | 75 | 114 |

Source : BCC/DSIF

La lutte à laquelle se livrent les banques en vue d'avoir une part importante du marché induit de leur part une volonté de disposer de guichets et agences dans les coins jugés rentables des villes et de l'arrière-pays. De ce fait, d'une année à une autre, les guichets et agences ont ouvert leurs portes dans plusieurs juridictions. Pour ce qui est de la période sous revue, les guichets sont passés successivement de 45 à 52 et 75, soit des taux respectifs d'augmentation de 15,6 % et 44,2 %. Par contre, les agences ont, pour leur part, connu une progression de 2,5 % et de 3,3 % au cours de la même période, passant respectivement de 238 à 244 et 252.

Graphique n° 1 : Répartition géographique des banques agréées au 31 décembre 2013-2014

| PROVINCES | SIEGE SOCIAL | AGENCES BANCAIRES (1) | GUICHETS (2) | TOTAL (1)+(2) |
|--------------------|--------------|-----------------------|--------------|---------------|
| Bas Congo | 0 | 19 | 10 | 29 |
| Bandundu | 0 | 16 | 6 | 22 |
| Equateur | 0 | 3 | 2 | 5 |
| Kasaï Occidental | 0 | 2 | - | 2 |
| Kasaï Oriental | 0 | 7 | 1 | 8 |
| Katanga | 1 | 13 | 24 | 38 |
| Kinshasa | 18 | 63 | 50 | 131 |
| Maniema | 0 | 3 | - | 3 |
| Nord Kivu | 0 | 33 | 8 | 41 |
| Province Orientale | 0 | 6 | 5 | 11 |
| Sud Kivu | 0 | 36 | 7 | 43 |
| Total | 19 | 201 | 113 | 333 |

Source : BCC/DSIF

Par ailleurs, la tendance à la concentration des banques dans certaines parties du pays s'est renforcée étant donné que certaines banques qui manifestaient une sorte de frilosité à se déployer dans les provinces, ont commencé à le faire. Cette concentration s'observe beaucoup plus dans les Provinces de Kinshasa, Katanga et Bas-Congo. Les Provinces Orientale, du Nord du Sud Kivu emboitent les pas aux trois premières citées.

SECTION 2 : LES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE

Tableau n° 1 : Institutions de microfinance

| Province | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Part |
|-----------|------|------|------|------|------|------|
| BANDUNDU | 12 | 13 | 15 | 15 | 8 | 6,5 |
| BAS-CONGO | 6 | 14 | 14 | 14 | 11 | 8,9 |
| EQUATEUR | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 0,8 |
| KASAI OCC | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1,6 |
| KASAI OR | 2 | 3 | 3 | 3 | 2 | 1,6 |
| KATANGA | 2 | 3 | 3 | 4 | 3 | 2,4 |
| KINSHASA | 39 | 42 | 37 | 34 | 28 | 22,8 |
| MANIEMA | 4 | 4 | 3 | 3 | 3 | 2,4 |
| NORD KIVU | 45 | 46 | 38 | 32 | 28 | 22,8 |
| PROV. OR | 0 | 0 | 2 | 2 | 3 | 2,4 |
| SUD KIVU | 32 | 38 | 32 | 33 | 34 | 27,6 |
| TOTAL | 143 | 164 | 149 | 142 | 123 | 100 |

Source : BCC/DSIF

La répartition des ISFD par province a continué à démontrer leur forte concentration dans les Provinces du Sud et du Nord Kivu ainsi que dans la Ville Province de Kinshasa avec des parts respectives de 27,6%, 22,8% et 22,8%, soit un total de 73,2%. Par rapport à l'année précédente où cette part était fixée à 69,6%, il a été observé une nette avancée.

SECTION 3 : LES AUTRES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

L'activité des Messageries Financières, des Bureaux de Change, établissement de monnaie électronique (Mobile Money) et des Institutions financières spécialisées au cours de la période sous revue a été marquée par les faits ci-après :

- l'agrément des 12 Messageries Financières, dont neuf(9) en catégorie A et trois (3) en catégorie B, six (6) Extensions et trente-trois(33) Guichets ;
- l'absence d'agrément de nouveaux Bureaux de change ;
- fonctionnement de trois (3) établissements d'émission de monnaie électronique en l'occurrence AIRTEL MONEY, VODACASH ET TIGOCASH ;
- la radiation de quatorze (14) messageries financières pour non-respect des dispositions réglementaires ;
- la prise des sanctions administratives et/ou pécuniaires à l'encontre de certaines messageries financières ayant contrevenu à la réglementation notamment pour transmission tardive des situations périodiques ;

Au terme de la période sous examen, le nombre des Messageries Financières et Bureaux de Change agréés est passé :

- de 54 à 70 pour les Messageries Financières;
- de 115 à 121 pour leurs Extensions ;
- de 117 à 150 pour leurs Guichets ;
- les Bureaux de Change sont restés à 15.

A la fin de l'année 2014, la répartition géographique des Messageries Financières, Bureaux de Change, établissements émetteurs de monnaie électronique (Mobile Money) et d'institutions financières spécialisées sur le territoire national se présente comme suit :

| | | |
|---|--------------|-----------------|
| 1. MESSAGERIES FINANCIERES | KINSHASA | PROVINCE |
| - Sièges d'exploitation | 66 | 04 |
| - Guichets | 106 | 44 |
| - Extensions | 03 | 118 |
| - Messageries Internationales. couplées aux Banques | 10 | 01 |
| 2. BUREAUX DE CHANGE | KINSHASA | PROVINCE |
| - Sièges d'exploitation | 13 | 02 |
| - Guichets | 05 | 01 |
| 3. MOBILE MONEY | KINSHASA | PROVINCE |
| - AIRTEL MONEY | SIEGE | 8 |
| - VODACASH | SIEGE | 0 |
| - TIGOCASH | SIEGE | |
| 4. LES INSTITUTIONS FINANCIERES NON BANCAIRES ET SPECIALISEES | KINSHASA | PROVINCE |
| - CADECO | Siège social | Toutes les Prov |
| - SOFIDE | Siège social | Une seule prov |
| - FPI | Siège social | Toutes les prov |

CHAPITRE 2

EVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU SECTEUR BANCAIRE CONGOLAIS

SECTION 1 : ANALYSE DES ACTIVITES DU BILAN

1. Analyse et évolution des activités

L'analyse des activités du système bancaire est retracée au travers notamment de l'évolution (i) du total du bilan du secteur, (ii) des opérations avec la clientèle, en l'occurrence les dépôts et les crédits et, enfin (iii) des autres opérations.

I.1. Evolution du total bilantaire

Tableau n° 2 : Bilan

En millions d'USD

| Rubriques | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Variation 2013-2014 | |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|---------------------|---------------|
| | | | | | | Valeur | % |
| Actif | | | | | | | |
| * Opérations de Trésorerie & interbancaires | 1 244,17 | 1 443,60 | 1 724,99 | 1 863,47 | 2 142,32 | 278,85 | 14,96% |
| Crédits bruts à la clientèle | 737,51 | 1 086,10 | 1 485,36 | 1 834,26 | 2 081,49 | 247,23 | 13,48% |
| Provisions pour crédits litigieux | 27,20 | 48,02 | 53,00 | 62,71 | 97,68 | 34,97 | 55,76% |
| * Crédits nets à la clientèle | 710,31 | 1 038,08 | 1 432,36 | 1 771,55 | 1 983,82 | 212,27 | 11,98% |
| * Opérations Diverses & Autres | 167,33 | 109,81 | 169,04 | 195,49 | 215,33 | 19,84 | 10,15% |
| * Immobilisations nettes | 174,19 | 225,71 | 265,48 | 282,77 | 310,81 | 28,04 | 9,92% |
| Total | 2 296,00 | 2 817,20 | 3 591,87 | 4 113,28 | 4 652,28 | 539,00 | 13,10% |
| Passif | | | | | | | |
| * Opérations de trésorerie & Interbancaires | 152,12 | 205,95 | 190,72 | 262,75 | 303,08 | 40,33 | 15,35% |
| * Dépôts de la clientèle | 1 575,42 | 1 988,65 | 2 652,15 | 3 043,97 | 3 377,36 | 333,39 | 10,95% |
| * Opérations Diverses & Autres | 245,01 | 250,07 | 368,86 | 390,46 | 471,66 | 81,20 | 20,80% |
| * Fonds Propres Comptables | 323,44 | 372,52 | 380,14 | 416,11 | 500,19 | 84,08 | 20,21% |
| Total | 2 296,00 | 2 817,20 | 3 591,87 | 4 113,28 | 4 652,28 | 539,00 | 13,10% |

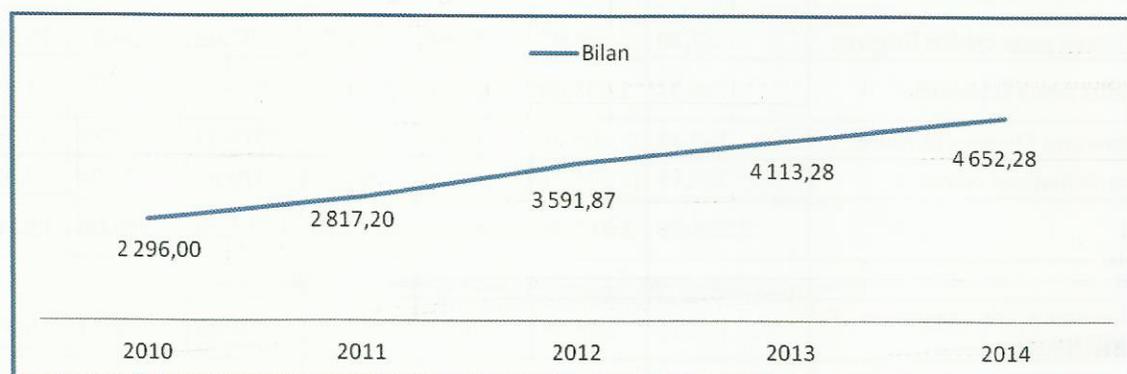
Source : BCC/DSIF

Il ressort de l'examen des états financiers des banques arrêtés à fin décembre 2014 par comparaison à 2013, ce qui suit :

- l'activité des banques mesurée par le total bilantaire du système bancaire a progressé d'USD 539,00 millions, soit 13,10% entre 2013 et 2014. En effet, ce total bilantaire est passé d'USD 4.113,28 millions à fin décembre 2013 à USD 4.652,28 millions à fin décembre 2014 ;
- le rythme de progression s'est amélioré de manière quelque peu faible, soit 3,4% entre l'exercice 2013 et 2014 ;
- de l'analyse de l'activité, l'on dénote que cette évolution de 13,10% résulte principalement :
 - ✓ à l'actif des rubriques « Opérations de trésorerie et interbancaires », « Crédits nets à la clientèle », qui ont connu, au cours de la période sous revue, une progression respective de 13% et 12% ;
 - ✓ au passif, de l'augmentation de l'activité est due essentiellement à l'évolution du compte dépôts de la clientèle qui affiche une hausse d'USD 333,39 millions (± 11).
- Au cours de la période sous revue, la hausse des activités dans le secteur bancaire a été fortement ressentie au niveau de cinq (5) établissements bancaires ayant affiché un dynamisme remarquable, notamment avec une moyenne de progression d'activité dépassant 20%.

Sur une période de cinq (5) ans, cette évolution est illustrée par le graphique 3 suivant :

Graphique n° 4 : Total du bilan



L'analyse de l'évolution du total bilantaire par banque inspire notamment les observations ci-après :

- le total bilantaire de 4 banques a régressé entre 2013 et 2014. Ceci a comme conséquence le ralentissement du rythme de croissance du système ;

- nonobstant la croissance du total bilantaire du système bancaire reflétée au travers du graphique ci-haut, le rythme de progression s'est peu à peu infléchi, passant de 27,50% entre 2011 et 2012, à 14,5% entre 2012 et 2013 et enfin à 13,10% entre 2013 et 2014.

L'analyse de la structure bilancielle fait ressortir la prépondérance des opérations de la clientèle tant à l'actif qu'au passif ainsi que les opérations de trésorerie et interbancaires à l'actif.

I.2. Opérations avec la clientèle

I.2.1. Dépôts de la clientèle

Le volume global des dépôts des banques s'est situé à USD 3.377,26 millions en 2014, en hausse de 11 % par rapport à 2013 et se décline comme suit :

Tableau n° 3 : Ventilation des dépôts par maturité, monnaies et types des déposants

En millions USD, sauf indications contraire

| Rubriques | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Variation 2013-2014 | |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|---------------------|------|
| | | | | | | Valeur | % |
| 1. Dépôts de la clientèle par Types | 1 575,42 | 1 988,65 | 2 652,15 | 3 043,97 | 3 377,36 | 333,39 | 11% |
| A. Comptes ordinaires | 1 426,39 | 1 791,56 | 2 384,55 | 2 702,77 | 2 846,05 | 143,27 | 5% |
| Comptes courants | 1 085,25 | 1 353,51 | 1 804,57 | 1 891,68 | 1 935,76 | 44,08 | 2% |
| Comptes de chèques | 121,92 | 157,35 | 202,01 | 346,72 | 392,25 | 45,54 | 13% |
| Comptes sur livrets | 168,66 | 213,84 | 303,03 | 386,56 | 437,94 | 51,38 | 13% |
| Provisions crédocs | 18,11 | 24,17 | 22,33 | 20,70 | 16,04 | - 4,66 | -23% |
| autres | 320,45 | 42,68 | 52,61 | 57,12 | 64,05 | 6,93 | 12% |
| A. Dépôts à terme | 149,03 | 197,09 | 267,6 | 341,19 | 531,31 | 190,12 | 56% |
| dont Dépôts à régime spécial | 4,23 | 11,4 | 24,95 | 25,90 | 33,04 | 7,14 | 28% |
| 2. Dépôts de la clientèle par Monnaies | 1 575,42 | 1 988,65 | 2 652,15 | 3 043,97 | 3 377,36 | 333,39 | 11% |
| Monnais Nationale | 178,35 | 196,32 | 348,76 | 448,44 | 486,51 | 38,07 | 8% |
| Monnaies Etrangères | 1 397,06 | 1 792,33 | 2 303,39 | 2 595,53 | 2 890,85 | 295,32 | 11% |
| 3. Dépôts de la clientèle PAR PROVENANCE | 1 575,42 | 1 988,65 | 2 652,15 | 3 043,97 | 3 377,36 | 333,39 | 11% |
| Administration publique | 49,7 | 118,44 | 314,71 | 241,72 | 168,95 | - 72,77 | -30% |

| | | | | | | | |
|--------------------------------|--------|--------|----------|----------|----------|--------|-----|
| Administration publique locale | 7,82 | 18,59 | 23,97 | 26,76 | 39,07 | 12,32 | 46% |
| Entreprises publiques | 167,7 | 178,81 | 211,88 | 201,29 | 278,73 | 77,43 | 38% |
| Entreprises privées | 680,38 | 797,22 | 1 013,02 | 1 242,91 | 1 401,64 | 158,73 | 13% |
| Ménages | 669,82 | 875,59 | 1 088,57 | 1 331,29 | 1 488,97 | 157,68 | 12% |

Source : BCC/DSIF

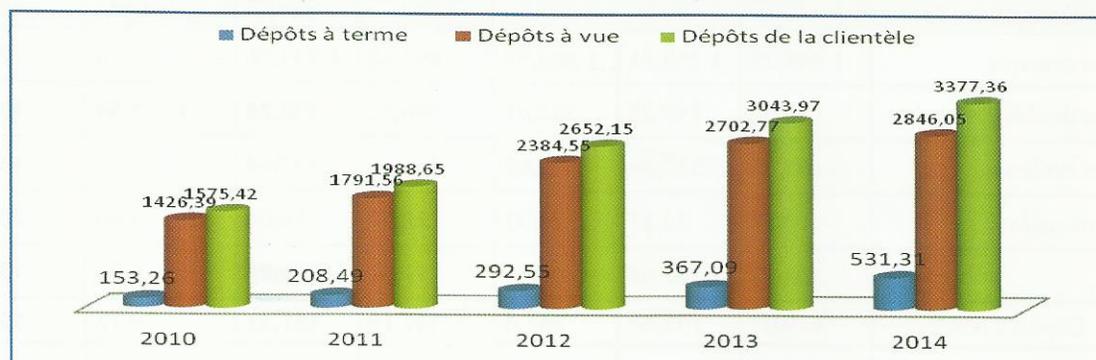
Il ressort de l'analyse des dépôts de la clientèle ce qui suit :

- la part des dépôts collectés a représenté successivement 74 % en 2013 et 72,60% en 2014 de l'ensemble des ressources;
- à fin décembre 2014, les dépôts collectés par le secteur bancaire congolais se sont reconstitués à hauteur de USD 333,39 millions, soit 11% en atteignant USD 3.377,36 millions contre 3.043,97 millions à fin décembre 2013 ;
- cette progression est impulsée, d'une part, par les dépôts à terme pour 56% et, d'autre part, par les dépôts à vue à raison de 5%.

1.2.1.1. Dépôts par maturité

A fin 2014, la ventilation des dépôts par maturité indique une prédominance à 84 % des dépôts à vue, dont 68 % logés en comptes courants.

Graphique n° 5 : Évolution des dépôts par maturité



S'agissant des ressources à terme, leur part s'est améliorée à hauteur de 56% dans la structure des dépôts, s'affichant à 16% du total dépôts à fin 2014 contre 12% à fin 2013.

1.2.1.2. Dépôts par types de monnaies

Tableau n°4 : Dépôts par types de monnaies

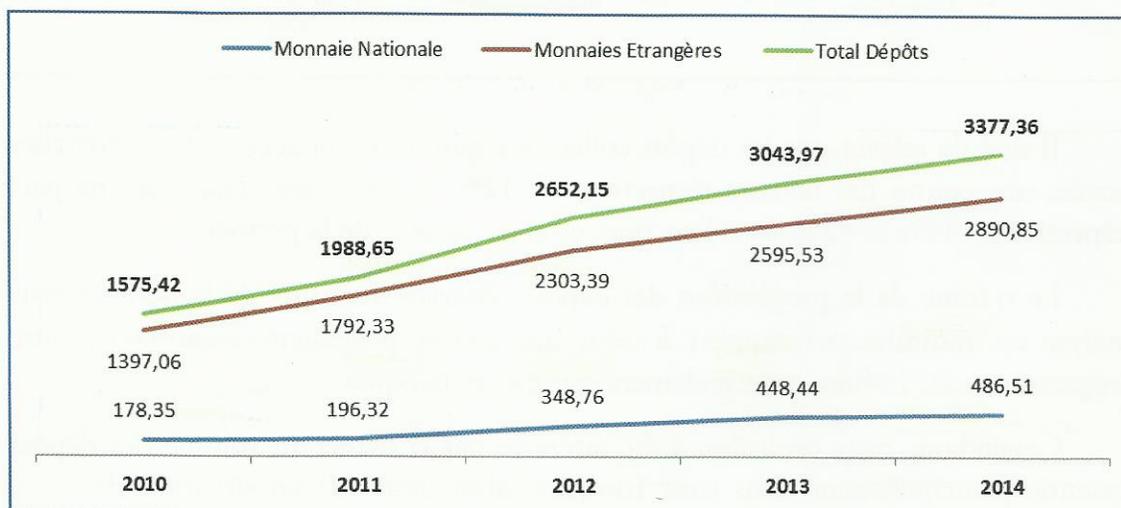
En millions USD, sauf indication contraire

| Rubriques | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|---------------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Monnaie Nationale | 178,35 | 196,32 | 348,76 | 448,44 | 486,51 |
| Monnaies Etrangères | 1397,06 | 1 792,33 | 2 303,39 | 2 595,53 | 2 890,85 |
| Total Dépôts | 1575,42 | 1 988,65 | 2 652,15 | 3 043,97 | 3 377,36 |

Source : BCC/DSIF

Les dépôts en monnaies étrangères ainsi que ceux en monnaie nationale collectés par le secteur bancaire à fin 2014, ont connu respectivement des augmentations de 8% et 11%. Les dépôts en monnaies étrangères représentent 86% de l'ensemble de dépôts. Toutefois, bien qu'il y a eu prédominance structurelle des dépôts libellés en monnaies étrangères dans le total des dépôts collectés auprès de la clientèle non financière, la part des dépôts en monnaie nationale a enregistré une légère baisse, se situant à 14% en 2014 contre 15% une année auparavant.

Graphique n° 6 : Évolution des dépôts par types de monnaies



1.2.1.3. Dépôts par type de déposants

L'analyse des dépôts par type de déposants renseigne une prépondérance du secteur privé, en l'occurrence les entreprises privées et les ménages, dont les parts représentent respectivement 42 % et 44 % du total ressources à fin 2014.

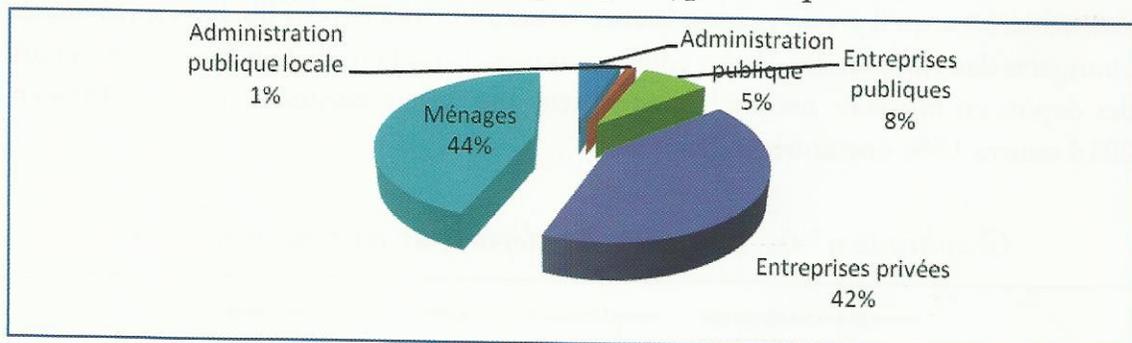
Le secteur public, composé des entreprises et administrations publiques, n'a quant à lui contribué qu'à hauteur de 14%.

L'analyse détaillée des dépôts par catégorie des banques indique que les grandes banques détiennent 60,17 % des dépôts de la clientèle au 31 décembre 2014, avec chacune, en moyenne un volume d'au moins USD 398 millions.

Par contre, la part des dépôts collectés par les banques de taille moyenne n'a représenté que 19,61%, avec chacune en moyenne un volume d'au moins USD 168 millions.

Quant aux petites banques, elles n'ont collecté à peine que 20,86% du total des dépôts du secteur bancaire correspondant à USD 704,58 millions.

Graphique n° 7 : Dépôts par type de déposants

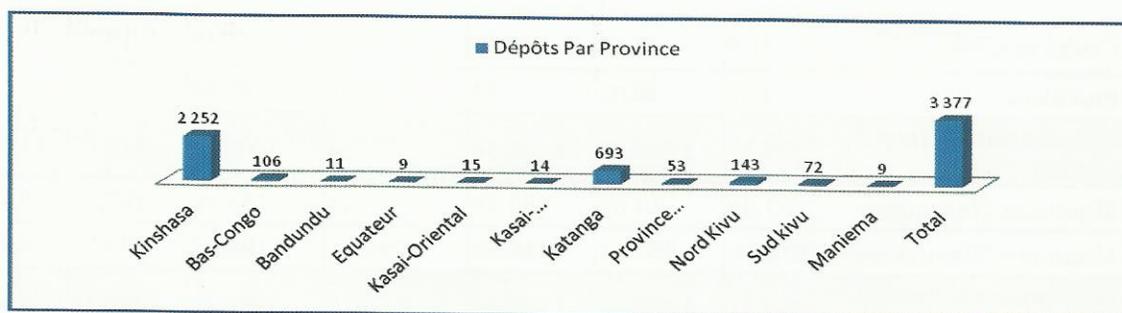


Il sied de relever que les dépôts collectés auprès des ménages et des entreprises privées ont connu des hausses respectives de 12% et 13%, avec chacune une part respective de 44% et 42% dans l'encours total des dépôts de la période.

Le rythme de la progression des dépôts observée au cours de la période sous analyse est moindre par rapport à celui des années précédentes. Toutefois, cette progression a été induite principalement par quatre banques.

Cependant, cette évolution a été atténuée par la baisse du volume des dépôts ressentie principalement dans trois banques, dont deux (2) en situation de crise, pour respectivement (USD -56,70 millions), (USD -17,58 millions) et (USD -9,50 millions).

Il y a lieu également de souligner que la Ville Province de Kinshasa et l'ancienne Province du Katanga collectent à elles seules les dépôts de l'ordre d'USD 2.945 millions, soit 87% de l'ensemble du pays contre 13 % pour le reste des Provinces.



1.2.2. Les Concours à l'économie

Les concours à l'économie du secteur bancaire constitués des crédits à décaissement et des crédits de signature ont affiché une augmentation de 10 % d'une année à l'autre.

En effet, ils ont atteint USD 2.532,21 millions en 2014 contre USD 2.296,50 millions en 2013. Notons que leur progression a été impulsée principalement par les crédits bruts à décaissement.

Tableau n° 5 : Concours à l'économie

En millions USD, sauf indications contraires

| Rubriques | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Variation 2013-2014 | |
|------------------------------|--------|----------|----------|----------|----------|---------------------|--------|
| | | | | | | Valeur | % |
| Crédits bruts à la clientèle | 737,51 | 1 086,10 | 1 485,36 | 1 834,26 | 2 081,49 | 247,23 | 13,48% |
| Crédits de signature | 166,97 | 279,45 | 350,43 | 462,24 | 450,72 | -11,52 | -2,49% |
| Concours à l'économie | 904,48 | 1365,55 | 1835,79 | 2296,50 | 2532,21 | 235,71 | 10,26% |

Source : BCC/IDSIF

1.2.2.1. Les crédits à décaissement

Tableau n°6 : Crédits

| Rubriques | PERIODES | | | | | Variation 2013-2014 | |
|---|----------|----------|----------|----------|----------|---------------------|--------|
| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Valeur | % |
| 01. Crédits bruts à la clientèle (02+08) | 737,51 | 1 086,10 | 1 485,36 | 1 834,26 | 2 081,49 | 247,23 | 13,48% |
| Crédits nets par terme | 710,31 | 1 038,08 | 1 432,36 | 1 771,55 | 1 983,82 | 212,27 | 11,98% |
| Crédits à long terme | 9,13 | 37,31 | 63,26 | 62,73 | 86,17 | 23,44 | 37,37% |
| Crédits à moyen terme | 182,91 | 252,85 | 327,68 | 486,97 | 544,01 | 57,04 | 11,71% |
| Crédit à court terme | 496,46 | 723,49 | 1 010,48 | 1 174,41 | 1 286,45 | 112,04 | 9,54% |
| dont Découvert bancaire | 316,14 | 483,82 | 641,44 | 779,15 | 810,29 | 31,14 | 4,00% |

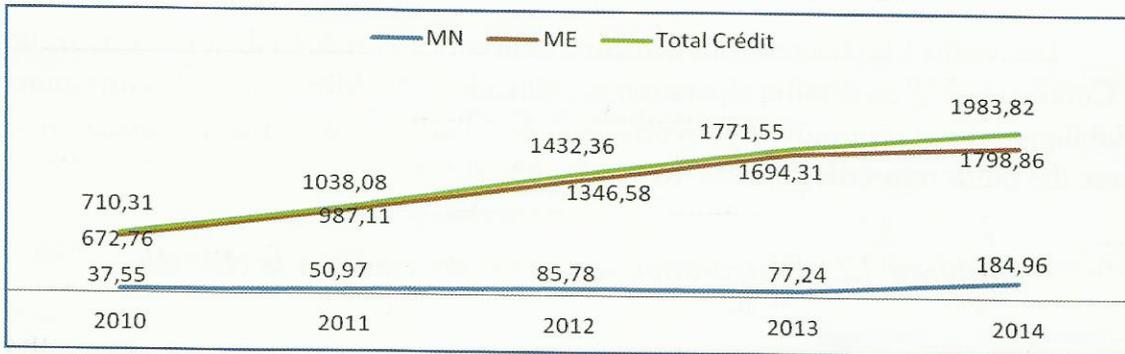
| | | | | | | | |
|---|---------------|-----------------|-----------------|----------------|----------------|---------------|---------------|
| Crédits en souffrance | 21,8 | 24,43 | 30,95 | 47,44 | 67,19 | 19,75 | 41,63% |
| Provisions | 27,2 | 48,02 | 53 | 62,71 | 97,68 | 34,97 | 55,76% |
| 02. Ventilation des crédits par monnaies | 710,31 | 1 038,08 | 1 432,36 | 1771,55 | 1983,82 | 212,27 | 11,98% |
| Monnaies Nationales | 37,55 | 50,97 | 85,78 | 77,24 | 184,96 | 107,72 | 139,46% |
| Monnaies Etrangères | 672,76 | 987,11 | 1346,58 | 1694,31 | 1798,86 | 104,55 | 6,17% |
| 03. Crédits bruts à la clientèle par secteur | 737,51 | 1 086,10 | 1 485,36 | 1834,26 | 2081,49 | 247,23 | 13,48% |
| Administration publique | 20,98 | 50,8 | 77,36 | 85,33 | 85,35 | 0,02 | 0,02% |
| Entreprises publiques | 82,91 | 99,91 | 156,14 | 131,24 | 155,49 | 24,25 | 18,48% |
| Entreprises privées | 465,36 | 651,08 | 863,37 | 1 099,79 | 1241,30 | 141,51 | 12,87% |
| Ménages | 168,26 | 284,31 | 388,5 | 517,9 | 599,35 | 81,45 | 15,73% |

Source : BCC/DSIF

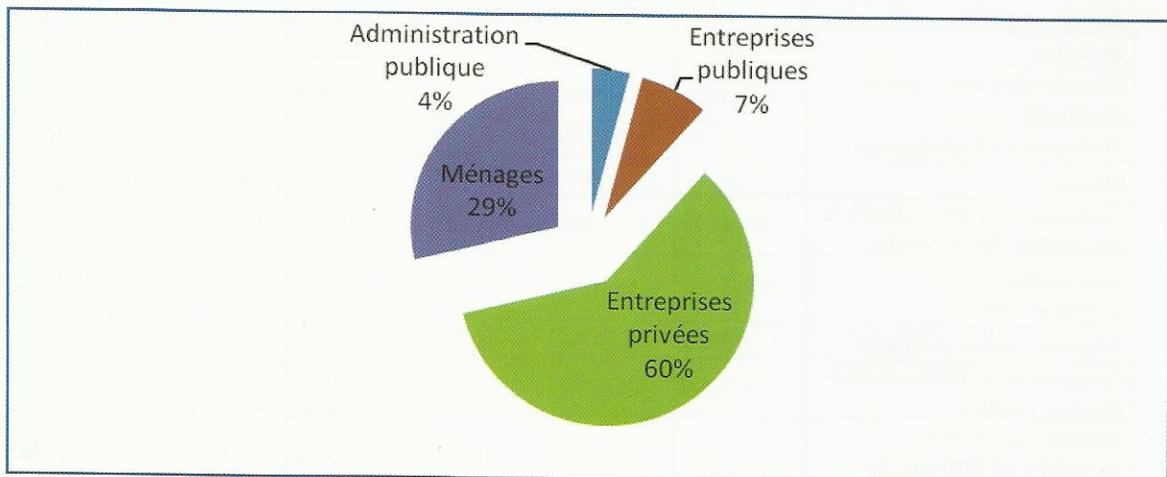
Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus sur les crédits à décaissement ce qui suit :

- les crédits à décaissement sont en constante augmentation depuis plus d'une décennie ;
- les crédits bruts à décaissement ont, pour la période sou-revue, affiché une hausse de 13% (2013-2014) et s'établissent à USD 2.081,49 millions à fin décembre 2014 contre USD 1.834,26 millions à fin décembre 2013 ;
- cette hausse est due à une activité de financement soutenue par la Rawbank (+18%), la BGFIBANK (+56%), la BIAC (+15%), la BOA (+67%) et la BCDC (+14%) ;
- les crédits à décaissement nets se sont situés à USD 1.983,82 millions à fin décembre 2014 contre USD 1.771,55 millions en 2013. Ils sont prédominés à 91% par les crédits en monnaies étrangères du fait de la dollarisation de l'économie et 95 % à court terme ;
- les découverts représentent 39 % du total des crédits bruts à décaissement et 63 % des crédits à court terme ;
- le niveau élevé du crédit au secteur privé continue à s'affirmer et oscille autour de 88% des crédits bruts distribués par le système de USD 2.081,49 millions ;
- les crédits accordés aux ménages représentent plus ou moins 29%, soit USD 599,35 millions tandis que ceux distribués au secteur public sont à +/-12% ;
- les crédits en monnaie nationale quoique faibles par rapport à ceux en monnaies étrangères ont connu une augmentation de 139% passant de USD 77,24 millions en 2013 à USD 184,96 millions en 2014 ;
- à fin décembre 2014, le taux de réemploi se situe à 62% contre 60% en 2013.

Graphique n° 8 : Evolution des crédits à décaissement par type de monnaies



Graphique n° 9 : Répartition des crédits à la clientèle par bénéficiaires



Al’instar de l’exercice 2013 l’analyse de la distribution des crédits par bénéficiaires, révèle à fin 2014, que le secteur privé s’adjuge 88,43% de l’encours brut des crédits, soit USD 1.840,65 millions contre 11,57% en faveur du secteur public soit USD 240,84 millions.

1.2.2.2. Les crédits de signature ou d’engagement

L’effort déployé par les banques dans le financement de l’économie à travers les crédits à décaissement révèle, à fin décembre 2014, que suivant la catégorisation mentionnée plus haut, les grandes banques ont concouru à hauteur de 53,56% de l’encours de crédits du secteur, suivies des banques de taille moyenne à hauteur de 20,83 % du total. En revanche, la capacité d’intervention des onze (11) petites banques dans l’octroi de crédits à la clientèle n’a représenté que 25,61% de l’encours global.

1.2.2.3. Répartition des crédits par secteurs d'activité

Les crédits à la clientèle sont demeurés concentrés à fin 2014 dans les secteurs de « Commerce de gros, détail et réparation des véhicules », des Mines, des Administrations Publiques, du « transport et entreposage », de « l'information et communication », avec des poids respectifs de 24%, 10%, 8%, 5% et 5%.

Tableau 12 : Distribution sectorielle des crédits à la clientèle

En %

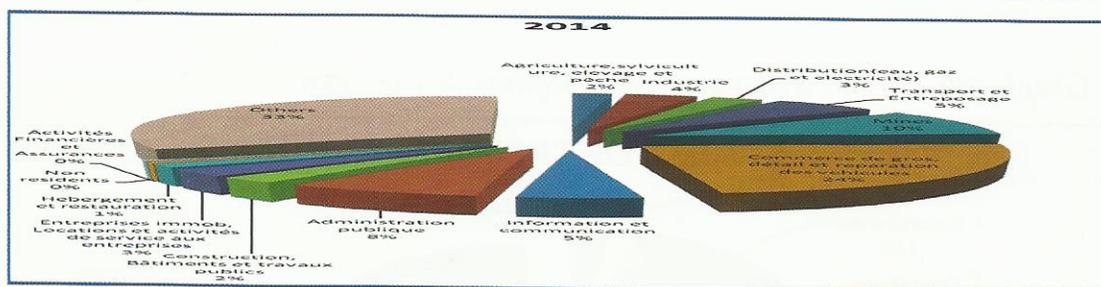
| Secteurs d'activités | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Variation 2013-2014 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|------------------------|
| | | | | | | % |
| Agriculture, sylviculture, élevage et pêche | 3,15% | 1,97% | 3,95% | 2,29% | 1,94% | -0,34% |
| Industrie | 7,90% | 9,10% | 6,35% | 3,38% | 3,58% | 0,20% |
| Distribution (eau, gaz et électricité) | 2,39% | 2,70% | 3,44% | 5,49% | 2,62% | -2,87% |
| Transport et Entreposage | 9,61% | 6,47% | 9,53% | 6,79% | 5,29% | -1,50% |
| Mines | 5,61% | 7,46% | 4,76% | 10,64% | 9,69% | -0,95% |
| Commerce de gros, détail et réparation des véhicules | 24,67% | 23,43% | 20,73% | 20,95% | 23,98% | 3,03% |
| Information et communication | 7,40% | 7,19% | 4,79% | 4,27% | 5,00% | 0,73% |
| Administration publique | 5,36% | 4,90% | 9,62% | 6,36% | 7,87% | 1,52% |
| Construction, Bâtiments et travaux publics | 2,12% | 3,99% | 7,07% | 2,35% | 2,33% | -0,02% |
| Entreprises immob, Locations et activités de service aux entreprises | 4,38% | 3,75% | 4,41% | 2,57% | 2,70% | 0,13% |
| Hébergement et restauration | 1,36% | 1,41% | 2,23% | 1,76% | 1,48% | -0,28% |
| Activités Financières et Assurances | 1,12% | 0,94% | 1,37% | 1,04% | 0,48% | -0,55% |
| Non-résidents | 0,78% | 3,77% | 0,16% | 0,18% | 0,46% | 0,28% |
| Autres | 24,17% | 22,91% | 21,59% | 31,93% | 32,57% | 0,64% |

Source : BCC/DSIF

Par ailleurs, la lecture croisée de la distribution sectorielle des crédits indique que la rubrique « Autres » représente 33% de l'encours de crédit global. Aussi, il sied de souligner que l'essentiel du crédit de cette rubrique concerne les crédits à la consommation accordé aux ménages.

Il est observé, au cours de la période sous revue, une augmentation de trois points de la part des crédits accordés au secteur du « Commerce de gros, détail et réparation des véhicules » qui se situe en 2014 à hauteur de 24% contre 21% en 2013.

Graphique n° 14 : Distribution sectorielle des crédits à la clientèle en 2014



1.3. Opérations de trésorerie et interbancaires

Les emplois de trésorerie et interbancaires dont le poids représente 46% du total bilantaire du secteur bancaire, ont connu une croissance de USD 278,90 millions, soit 15%, passant de USD 1.863,47 millions en 2013 à USD 2.142,37 millions en 2014.

Cette situation est consécutive principalement à la hausse constatée au niveau des « Avoirs auprès des correspondants » ainsi qu'aux encaisses.

Il sied de noter que l'essentiel des opérations de trésorerie et interbancaires est constitué des avoirs et engagements auprès des correspondants.

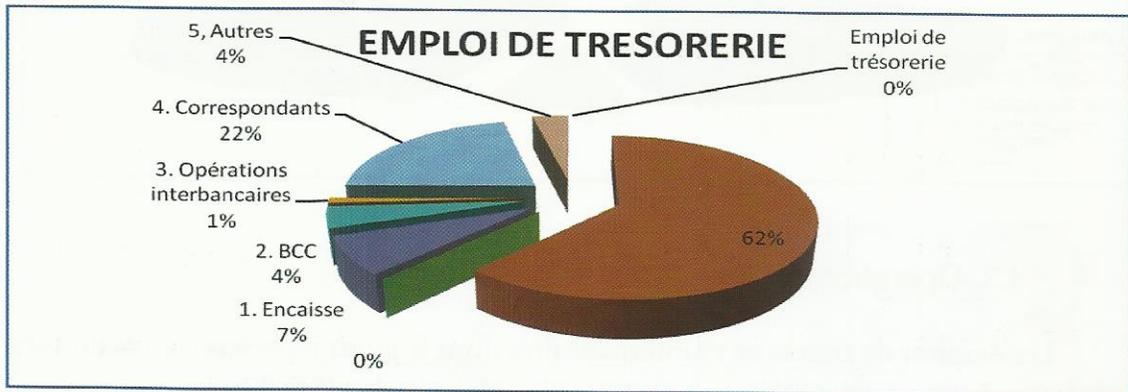
Tableau n° 13 : Opérations de trésorerie et interbancaires

En millions USD

| Secteurs d'activités | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Variation 2013-2014 | |
|-------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------|---------------|
| | | | | | | valeur | % |
| 1. Encaisse | 244,31 | 296,24 | 318,31 | 385,45 | 487,69 | 102,23 | 26,52% |
| 2. BCC | 138,12 | 229,59 | 262,90 | 269,77 | 301,29 | 31,53 | 11,69% |
| 3. Opérations interbancaires | 35,42 | 68,71 | 88,01 | 151,40 | 158,41 | 7,01 | 4,63% |
| 4. Correspondants | 711,65 | 745,18 | 1028,01 | 1034,74 | 1185,68 | 150,93 | 14,59% |
| 5. Autres | 114,67 | 103,87 | 27,76 | 22,10 | 9,30 | -12,80 | -57,93% |
| TOTAL AVOIRS | 1244,17 | 1443,60 | 1724,99 | 1863,47 | 2142,37 | 278,90 | 14,97% |
| PASSIF | | | | | | | |
| 1. BCC | 21,66 | 65,95 | 0,00 | 1,96 | 14,02 | 12,06 | 614,05% |
| 2. Opérations interbancaires. | 0,00 | 12,65 | 15,30 | 9,00 | 64,49 | 55,49 | 616,57% |
| 3. Correspondant | 126,28 | 116,92 | 175,23 | 250,88 | 223,90 | -26,99 | -10,76% |
| 4. Autres | 4,19 | 10,43 | 0,19 | 0,90 | 0,71 | -0,19 | -20,90% |
| TOTAL ENGAGEMENTS | 152,13 | 205,95 | 190,72 | 262,75 | 303,12 | 40,38 | 15,37% |
| Solde de trésorerie | 1092,04 | 1237,64 | 1534,27 | 1600,72 | 1839,24 | 238,52 | 14,90% |

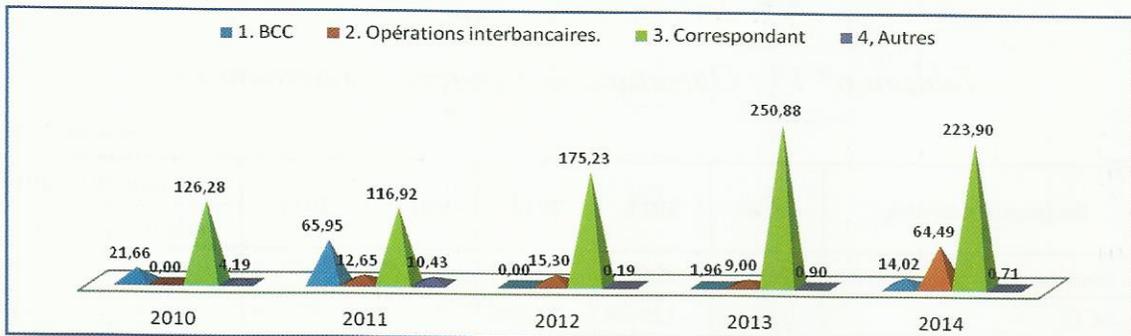
Source : BCC/DSIF

Graphique n° 10 : Ventilation des emplois de trésorerie et Interbancaires



Quant aux engagements de trésorerie, ils ont enregistré également une croissance de 15 %, se situant à USD 303,12 millions à fin 2014 contre USD 262,75 millions en 2013 ; laquelle résulte principalement de celle des opérations interbancaires.

Graphique n° 11 : Ventilation des engagements de trésorerie et interbancaires



SECTION 2 : ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

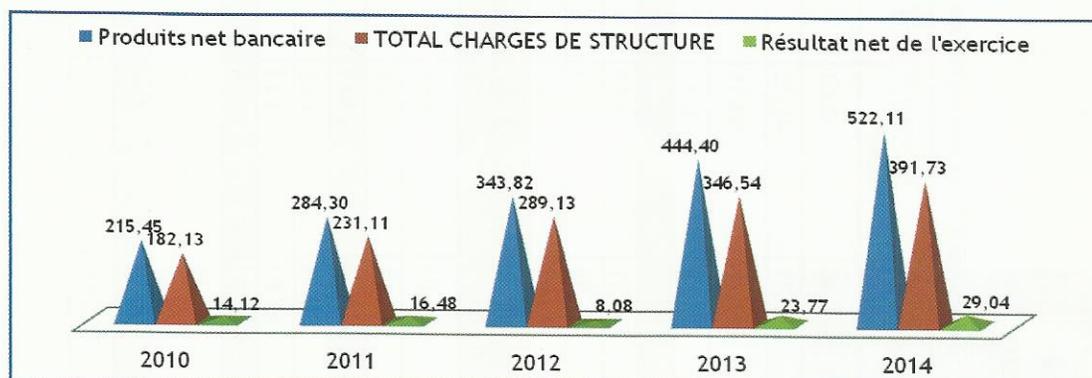
Tableau n° 14 : Formation du résultat du système bancaire

En millions d'USD, sauf indications contraires

| Secteurs d'activités | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Variation 2013-2014 | |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|---------------|
| | | | | | | valeur | % |
| + Produits nets sur opérations de trésorerie et interbancaires | 11,51 | 12,60 | 1,10 | -2,84 | -5,46 | -2,62 | 92,14% |
| + Produits nets sur opérations avec la clientèle | 106,93 | 146,46 | 187,45 | 249,59 | 291,31 | 41,72 | 16,72% |
| + Produits nets sur opérations bancaires diverses | 89,68 | 121,41 | 155,32 | 200,35 | 238,70 | 38,35 | 19,14% |
| + Produits nets sur autres produits bancaires | 7,33 | 3,83 | -0,06 | -2,70 | -2,43 | 0,27 | -9,82% |
| Produits net bancaire | 215,45 | 284,30 | 343,82 | 444,40 | 522,11 | 77,72 | 17,49% |
| - Charges générale d'exploitation | 108,82 | 144,41 | 183,01 | 212,08 | 235,91 | 23,83 | 11,24% |
| - Charges du personnel | 64,80 | 79,18 | 94,99 | 123,35 | 141,80 | 18,44 | 14,95% |
| - puissance Publique | 8,51 | 7,52 | 11,13 | 11,10 | 14,02 | 2,91 | 26,25% |
| TOTAL CHARGES DE STRUCTURE | 182,13 | 231,11 | 289,13 | 346,54 | 391,73 | 45,19 | 13,04% |
| Résultat brut d'exploitation | 33,32 | 53,19 | 54,68 | 97,86 | 130,39 | 32,53 | 33,24% |
| - Dotation de l'exercice aux comptes d'amortissements | 39,24 | 74,07 | 93,92 | 98,08 | 104,03 | 5,95 | 6,07% |
| + Reprises provisions/ Prov. Non Util. | 9,95 | 25,18 | 41,14 | 39,56 | 28,13 | -11,43 | -28,88% |
| Résultat d'Exploitation | 4,03 | 4,30 | 1,90 | 39,34 | 54,49 | 15,15 | 38,50% |
| Revenu des immeubles hors exploitation | 15,01 | 11,74 | 3,98 | 6,18 | 18,05 | 11,87 | 192,21% |
| Revenus accessoires | 12,35 | 24,19 | 32,24 | 21,98 | 17,83 | -4,14 | -18,85% |
| Résultat courant avant impôt | 31,39 | 40,23 | 38,12 | 67,50 | 90,38 | 22,88 | 33,90% |
| - Perte non provisionnées/Perte excep. | 12,11 | 9,89 | 9,77 | 16,81 | 25,46 | 8,64 | 51,41% |
| -Impôt sur le résultat | 5,16 | 13,86 | 20,30 | 26,92 | 35,88 | 8,96 | 33,29% |
| Résultat net de l'exercice | 14,12 | 16,48 | 8,08 | 23,77 | 29,04 | 5,27 | 22,19% |
| Coefficient d'exploitation | 84,53% | 81,29% | 84,09% | 77,98% | 75,03% | | -2,95% |

Source : BCC/DSIF

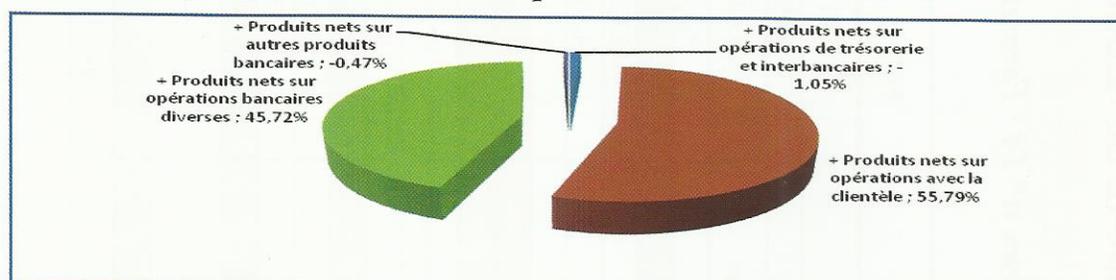
Graphique n° 12 : Evolution de la rentabilité du secteur bancaire de 2010 à 2014



L'analyse du compte de résultat du système, au terme de l'exercice 2014 appelle les commentaires ci-après :

- **le Produit Net Bancaire (PNB)** s'est fixé à USD 522,11 millions à fin décembre 2014 contre USD 444,40 millions une année plus tôt, enregistrant une amélioration d'USD 77,72 millions, soit 17%. A fin 2014, le produit net bancaire est constitué à hauteur de 56 % par le produit net sur les opérations avec la clientèle et de 4% par le produit net sur les opérations bancaires diverses comme le présente le graphique ci-dessous.

Graphique n° 12 bis : Composition du Produit Net Bancaire



- **les frais de structure**, ont connu une augmentation d'USD 45,19 millions, soit 13% passant d'USD 346,54 millions en décembre 2013 à USD 391,73 millions à fin décembre 2014. Cette augmentation est imputable à la croissance observée aux niveaux des charges générales d'exploitation ainsi que de celles du personnel. Ceci explique le niveau élevé du coefficient d'exploitation qui s'est affiché à 75% durant la période sous revue ;
- **le résultat brut d'exploitation**, en hausse de 33% par rapport à l'exercice 2013, s'est établi à USD 130,39 millions en décembre 2014 contre USD 97,86 millions en 2013 ;

- **le résultat d'exploitation** a aussi enregistré une croissance de 39 %, pour se situer à USD 54,49 millions en 2014 contre USD 39,34 millions en 2013.
- **le résultat net** des banques s'est situé à USD 29,86 millions à fin 2014 contre USD 23,77 millions en décembre 2013, renseignant une croissance d'USD 5,27 millions, soit 22% d'une année à l'autre.

Il sied de relever qu'à fin décembre 2014, quinze (15) banques sur dix-huit (18) ont réalisé un résultat positif pour un montant total d'USD 41,08 millions, tandis que trois (3) autres banques ont enregistré une perte globale de l'ordre d'USD 12,03 millions.

It is estimated that the total amount of...
in 1978 was \$1.2 billion...
in 1979 was \$1.5 billion...
USD 1.2 billion in 1978...
USD 1.5 billion in 1979...

It is estimated that the total amount of...
in 1978 was \$1.2 billion...
in 1979 was \$1.5 billion...
USD 1.2 billion in 1978...
USD 1.5 billion in 1979...

It is estimated that the total amount of...
in 1978 was \$1.2 billion...
in 1979 was \$1.5 billion...
USD 1.2 billion in 1978...
USD 1.5 billion in 1979...

It is estimated that the total amount of...
in 1978 was \$1.2 billion...
in 1979 was \$1.5 billion...
USD 1.2 billion in 1978...
USD 1.5 billion in 1979...

It is estimated that the total amount of...
in 1978 was \$1.2 billion...
in 1979 was \$1.5 billion...
USD 1.2 billion in 1978...
USD 1.5 billion in 1979...

It is estimated that the total amount of...
in 1978 was \$1.2 billion...
in 1979 was \$1.5 billion...
USD 1.2 billion in 1978...
USD 1.5 billion in 1979...

It is estimated that the total amount of...
in 1978 was \$1.2 billion...
in 1979 was \$1.5 billion...
USD 1.2 billion in 1978...
USD 1.5 billion in 1979...

It is estimated that the total amount of...
in 1978 was \$1.2 billion...
in 1979 was \$1.5 billion...
USD 1.2 billion in 1978...
USD 1.5 billion in 1979...

It is estimated that the total amount of...
in 1978 was \$1.2 billion...
in 1979 was \$1.5 billion...
USD 1.2 billion in 1978...
USD 1.5 billion in 1979...

II^{ème} PARTIE

**ACTIVITES DE LA
DIRECTION DE LA
SURVEILLANCE DES
INTERMÉDIAIRES
FINANCIERS EN
2013-2014**

ACTIVITES DE LA
DIRECTION DE LA
SURVEILLANCE DES
INTERMEDIAIRES
FINANCIERS EN
COTE D'IVOIRE

1ère PARTIE

CHAPITRE 1

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Le système financier en République Démocratique du Congo est régi par cinq (5) principaux textes légaux, à savoir :

- la loi n°005/2002 du 07 mai 2002 relative à la constitution, à l'organisation et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo
- la loi n°003/2002 du 02 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des Etablissements de Crédit
- la loi n° 002/2002 du 02 février 2002 portant dispositions applicables aux Coopératives d'Épargne et de Crédit (COOPEC)
- la loi n°04/016 du 19 juillet 2004 portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- la loi 11/020 du 15 septembre 2011 relative à l'activité de microfinance en République Démocratique du Congo.

Aussi, en exécution des textes ci-dessus, la Banque Centrale du Congo a-t-elle édicté les textes réglementaires d'application ci-dessous notamment :

- Instruction n° 5, modification n°... relative à la Centrale des risques ;
- Instruction n° 13, modification n°... relative à la mise à la mise à l'index ;
- Instruction n° 14, modification n°5, relative aux normes prudentielles de gestion ;
- Instruction n° 15, modification n°2, portant normes relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme ;
- Instruction n° 16, modification n° 2, relative à la classification et au provisionnement des créances ;
- Instruction n° 17, modification n° 2, relative au contrôle interne et conformité ;
- Instruction n° 18 relative à l'agrément des banques, de leurs dirigeants ainsi que à la modification de leurs situations statutaires ;
- Instruction n° 19 relative au commissariat aux comptes dans les établissements de crédit ;
- Instruction n° 21 relative au gouvernement d'entreprise dans les établissements de crédit ;
- Instruction n° 22 relative à la gestion des risques ;
- Instruction n° 23 relative à l'exercice du pouvoir disciplinaire de la Banque Centrale du Congo ;
- Instruction n°24 relative à l'émission de la monnaie électronique et aux établissements de monnaie électronique.

CHAPITRE 2

AGREMENTS ET REGLEMENTATION

SECTION 1. : RÉGLEMENTATION

II.1. Réglementation bancaire

Poursuivant avec les efforts entrepris l'année 2012, la Banque Centrale du Congo a continué avec le processus de mise à jour du dispositif réglementaire de supervision à la lumière des évolutions des standards internationaux en la matière tout en prenant en compte les réalités de l'environnement national.

A cet effet, la mise en œuvre de l'exécution du Programme Economique du Gouvernement avec les partenaires au Développement de la République Démocratique du Congo, qui avait débuté avec la modification des Lois n° 005/2002 du 07 mai 2002 relative à la constitution, à l'organisation et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo et n° 003/ 2002 du 02 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des Etablissement des Crédits, s'est poursuivie avec la révision des textes d'application de ces lois que sont les instructions.

Dans ce cadre précis, une équipe pluridisciplinaire de l'Institut d'Emission a travaillé conjointement avec l'expert du Fonds Monétaire International Afritac/ Centre quand à ce.

La révision amorcée avait essentiellement pour but de mettre en harmonie les différentes instructions avec les exigences d'une supervision basée sur les risques.

A ce jour, seul l'instruction n° 16 relative à la classification et au provisionnement des créances a été publiée par Monsieur le Gouverneur en date du 28 octobre 2014. Les autres instructions, quoi que amendées, attendent d'être validées par la Direction et disséminées auprès de la profession pour des éventuelles réactions.

Les modifications apportées à l'instruction n° 16 peuvent globalement se décliner de la manière suivante :

- l'élargissement du champ d'application qui dépasse le seul cadre des banques pour concerner tous les Etablissements de crédit, à l'exception des institutions de microfinance ;
- la définition des concepts-clé, à savoir créance, rééchelonnement, contrepartie, personne apparentées et personnes liées à la contrepartie ;

- une nouvelle classification des créances à deux catégories, créances saines et créances en souffrance, en lieu et place de trois initialement ;
- les créances en souffrance sont à leur tour subdivisées en deux, créances à surveiller et créances non-performantes ;
- ces dernières sont ventilées en créances pré-douteuses, douteuses et compromises.

Par ailleurs, suivant le plan d'actions défini par la Banque Centrale en ce qui concerne le renforcement de la résilience et la qualité du système de contrôle en 2014, des options ont été retenues, après échange avec le consultant sur les normes à transposer dans notre dispositif prudentiel notamment dans le cadre de la migration modulaire vers Bâle II et Bâle III.

Dans la même lancée, la révision d'autres textes réglementaires en rapport avec la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle interne et conformité, l'agrément des établissements de crédit, de leurs dirigeants ainsi les modifications de leurs conditions statutaires et les conditions d'exercice du commissariat aux comptes dans les établissements de crédit.

II..2. Réglementation du secteur de la microfinance

Dans le secteur de la microfinance, deux textes réglementaires ont été mis en place durant la période sous revue. Il s'agit de :

- l'instruction n°0010 du 10 janvier 2013 relative à la fixation du capital minimum des Institutions de Micro Finance déterminant le capital minimum requis et à détenir à tout moment par les Institutions de Micro Finance. Ce capital minimum est fixé, selon les catégories des institutions, à l'équivalent en CDF de USD 100.000 pour les Entreprises de Micro-Crédit et USD 350.000 pour les Sociétés de Micro Finance et sera à l'équivalent en CDF de USD 250.000 pour les Entreprises de Micro-Crédit et USD 700.000 pour les Sociétés de Micro Finance à partir du 1^{er} janvier 2017 ;
- l'instruction n°0011 du 08 janvier 2013 relative au fonctionnement d'une faîtière précise la mission dévolue à une faîtière, son mode de gestion et de fonctionnement, ses techniques de surveillance ainsi que la divulgation de ses informations financières.

SECTION 2 : AGRÉMENTS ET ACTES CONFORMES EN 2013 ET 2014

II.1. Agrément

2.1.1. Agrément des banques

S'agissant particulièrement du volet d'agrément de banques, il y a lieu de retenir que le nombre de banques agréées est demeuré inchangé au cours des exercices 2013 et 2014, soit 18 banques agréées.

2.1.2. Secteur de microfinance

De 142 institutions répertoriés en 2013, leur nombre s'est établi à 123 en 2014, soit une régression de 13,4%. Cette contraction est expliquée principalement par la mise en dissolution de vingt-sept (27) institutions, dont huit (8) au Bandundu, trois (3) au Bas-Congo, une (1) au Kasai Occidental, une (1) au Kasai Oriental, une (1) au Katanga, sept (7) à Kinshasa et six (6) au Nord Kivu. Il sied d'indiquer que certaines de ces dissolutions résultent des conclusions des missions de contrôles effectuées vers la fin de l'exercice 2013 mais dont les décisions ont été prises en 2014.

2.1.3. Autres Intermédiaires Financiers

La Banque Centrale du Congo a agréé au cours des exercices 2013 et 2014 respectivement (13) treize et (11) onze Messageries financières ayant leur siège à Kinshasa. Pour ce qui est des guichets, Kinshasa s'accapare de (23) vingt-trois en 2013 et (12) douze en 2014. Par contre, l'ensemble de la République se répartit respectivement (14) quatorze et (12) douze guichets en 2013 et 2014 ainsi que (9) et (14) extensions pour la même période.

2.1.4. Commissaires aux comptes

Le nombre des Commissaires aux comptes agréés est resté inchangé en 2013 et a augmenté d'une unité à la fois pour les personnes morale et les personnes physiques pour se fixer respectivement à (10) dix et (9) neuf.

2.2. Acte conformes

La Banque Centrale du Congo a, pour la période, entériné les modifications statutaires de certaines banques, d'une part, portant essentiellement sur l'augmentation de capital en vue de renforcer davantage la structure financière et, d'autre part, pour se conformer à l'adhésion du pays à l'OHADA.

Par ailleurs, l'Institut d'Emission a, conformément aux dispositions réglementaires en matière de gouvernance, approuvé la recomposition des Conseils d'Administration et Comité de Direction de plusieurs banques par l'agrément des membres des Comités de Direction, de Conseils d'Administration et de Directeurs Généraux.

En outre, la Banque Centrale du Congo a pris acte de la démission de certains dirigeants de banques.

CHAPITRE 3

CONTROLE PERMANENT DES BANQUES, INSTITUTIONS DE MICROFINANCE ET AUTRES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

SECTION 1 : CONTROLE PERMANENT DES BANQUES

I.I. Activités des banques

Le présent chapitre comprend particulièrement l'analyse des normes et ratios prudentiels et quelques indicateurs de solidité financière du système bancaire congolais.

I.II. Analyse des normes et ratios prudentiels des banques

Tableau 13 : Ratios prudentiels du système bancaire congolais

En millions d'USD, sauf indication contraire

| Secteurs d'activités | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Variation 2013-2014 | |
|--|--------|--------|--------|---------|---------|---------------------|---------|
| | | | | | | valeur | % |
| Fonds propres prudentiels | | | | | | | |
| dont : | 311,79 | 396,2 | 428,46 | 458,53 | 520,74 | 62,22 | 13,57% |
| * fonds propres de base | 228,75 | 282,46 | 301,63 | 325,10 | 405,47 | 80,37 | 24,72% |
| * fonds propres complémentaires | 84,23 | 113,74 | 126,83 | 142,47 | 133,67 | -8,80 | -6,18% |
| * Autres éléments à déduire | 1,19 | 0 | 0 | 9,03 | 18,39 | 9,36 | 103,55% |
| Ratio de solvabilité $\geq 10\%$ | 29% | 30% | 28,27% | 23,53% | 23,67% | | 0,14% |
| Ratio de solvabilité Tier 1 $\geq 7\%^*$ | 21% | 21% | 19,90% | 16,68% | 18,43% | | 1,75% |
| Ratio de liquidité globale $\geq 100\%$ | 118% | 119% | 117% | 119,50% | 127,79% | | 8,29% |
| Ratio de liquidité en Monnaie Nationale $\geq 100\%$ | 185% | 185% | 170% | 110,55% | 125,62% | | 15,07% |
| Ratio de liquidité en Monnaies étrangères $\geq 100\%$ | 112% | 111% | 108% | 162,32% | 137,51% | | -24,81% |
| Ratio de transformation à M< $\geq 80\%$ | 175% | 177% | 166% | 193,36% | 132,15% | | -61,21% |
| Ratio de couverture des immobilisations par les FPP $\geq 100\%$ | 323% | 223% | 193% | 91,25% | 157,31% | | 66,06% |
| Ratio de risque de change (%) Norme $\pm 15\%$ des F.P. | -5% | -2,58% | -1,21% | | | | 0,00% |

Source : BCC/DSIF

Au plan prudentiel, l'analyse des banques laisse apparaître les faits saillants ci-dessous :

- le renforcement des fonds propres réglementaires du secteur bancaire à hauteur de USD 62,22 millions, soit 14%. En effet, de USD 458,53 millions en 2013, les fonds propres réglementaires du secteur bancaire ont atteint USD 520,74 millions à la suite principalement de l'augmentation du capital opérée dans quelques banques ;
- le respect par toutes les banques des normes de solvabilité globale et tier1 à l'exception d'une banque malade dont les ratios y relatifs se sont situés largement en deçà des minima requis ;
- la conformité par l'ensemble des banques, hormis deux dont celle malade, à la norme sur le coefficient de transformation à moyen et long termes. Ces deux banques ont renseigné les ratios respectifs de 77,84% et 50,06% contre le minima de 80% ;
- l'observance du respect de la norme sur la couverture des immobilisations par les fonds propres réglementaires par l'ensemble des banques, hormis deux banques dont celle qui est malade. Face au minima de 100%, ces deux dernières ont dégagé les ratios respectifs de 21,8% et -71,5% ;
- la norme de surveillance de la position de change est restée en ligne auprès de dix-huit (18) banques ;
- une liquidité globalement appréciable attestée par des ratios conformes aux normes se situant à 128% pour la liquidité globale, 126% pour la liquidité en monnaie nationale et 138% pour la liquidité en monnaies étrangères. Toutefois, il sied de noter que sur les dix-huit (18) banques en activité, deux (2) banques n'ont pas satisfait aux de liquidité globale et en monnaie nationale et enfin trois (3) banques n'ont pas satisfait à la norme de liquidité en monnaies étrangères.

Tableau n°14 : Qualité du portefeuille crédit du système bancaire

En millions d'USD, sauf indication contraire

| Rubriques | PERIODES | | | | | Variation 2013-2014 | |
|---|----------|---------|---------|---------|---------|---------------------|--------|
| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Valeur | % |
| 1. Crédits Bruts à la Clientèle | 737,51 | 1086,10 | 1485,36 | 1834,26 | 2081,49 | 247,23 | 13,48% |
| 2. Provisions | 27,20 | 48,02 | 53,00 | 62,71 | 97,68 | 34,97 | 55,76% |
| 3. Crédits Nets à la Clientèle | 710,31 | 1038,08 | 1432,36 | 1771,55 | 1983,82 | 212,27 | 11,98% |
| 4. Crédits litigieux bruts | 49,00 | 72,45 | 83,95 | 110,15 | 164,87 | 54,72 | 49,67% |
| 5. Crédits litigieux nets | 21,80 | 24,43 | 30,95 | 47,44 | 67,19 | 19,75 | 41,63% |
| 6. Taux brut des crédits en souffrance | 6,64% | 6,67% | 5,65% | 6,01% | 7,92% | | 1,92% |
| 7. Taux net des crédits en souffrance | 3,07% | 2,35% | 2,16% | 2,68% | 3,39% | | 0,71% |
| 8. Taux de couverture des litigieux par les provisions | 55,51% | 66,28% | 63,13% | 56,93% | 59,25% | | 2,31% |

Source : BCC/DSIF

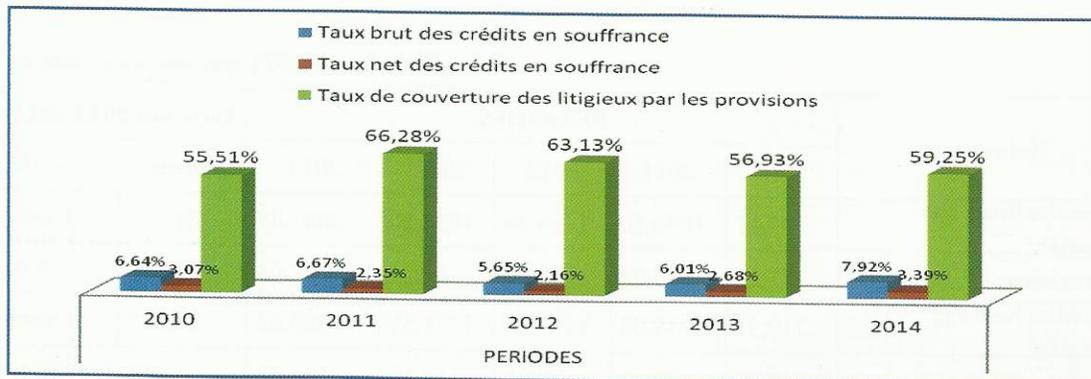
Outre les fonds propres réglementaires et les ratios prudentiels, l'analyse s'est aussi appesantie sur la qualité des actifs telle que présentée dans le tableau ci-dessus. En effet, il ressort une détérioration additionnelle de la qualité du portefeuille crédit compte tenu de l'évolution des crédits bruts en souffrance qui sont passés de USD 110,15 millions en décembre 2013 à USD 164,87 millions en décembre 2014, soit 50%.

Dans le même temps, les provisions pour créances douteuses ont varié de 56% pour s'établir à USD 97,68 millions à fin décembre 2014 contre USD 62,71 millions en décembre 2013.

Ces provisions pour créances en souffrance évoluent en croissance depuis décembre 2012. Notons que les créances brutes en souffrance sont couvertes à 57%.

Il sied de noter que la détérioration de la qualité du portefeuille crédit du secteur bancaire en 2014 est essentiellement tributaire de la situation observée au niveau de cinq banques dont l'une est en surveillance rapprochée, avec les parts respectives de détérioration de 17,79%, 17,29%, 5,77%, 5,63% et 5,06%.

Graphique n° 17 : Qualité du portefeuille crédit (en %)



En conclusion, le redressement des indicateurs de l'activité et de l'exploitation du secteur bancaire se poursuit au regard de l'évolution de la situation consolidée des banques qui se présente comme suit :

- une croissance du total bilantaire de 15 % au terme de l'exercice 2014 ;
- un accroissement de USD 333,39 millions (11 %) des dépôts de la clientèle qui passent de USD 3.043,97 millions à fin décembre 2013 à USD 3.377,36 millions à fin décembre 2012;
- une augmentation de l'encours des crédits à la clientèle net de 12 % au cours de la période sous revue ;
- un taux de rempli quasi stationnaire à hauteur de 62% à fin décembre 2014 contre 60 % à fin décembre 2013% ;
- une hausse sensible du solde de trésorerie des banques, en position prêteuse au terme de l'exercice 2014 ;
- une nette progression des fonds propres prudentiels suite aux efforts fournis par les banques pour le strict respect de la norme sur le capital minimum de USD 10 millions ;
- un résultat bénéficiaire des banques en croissance de l'ordre de USD 5,27 millions, soit 22%, à la suite notamment de la réduction des charges de structure ;
- une amélioration des ratios clés de gestion prudentielle, notamment ceux de solvabilité et de liquidité.

SECTION 2 : CONTROLE PERMANENT DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE

Le nombre d'Institutions du Système Financier Décentralisé s'est établi à 123 en 2014, soit une régression de 13,4 % par rapport à l'année 2013. Cette contraction est expliquée principalement par la mise en dissolution de vingt-sept (27) institutions, dont huit (8) au Bandundu, trois (3) au Bas-Congo, une (1) au Kasai Occidental, une (1) au Kasai Oriental, une (1) au Katanga, sept (7) à Kinshasa et six (6) au Nord Kivu.

La situation financière des Institutions du Système Financier Décentralisé a été marquée en 2014, à l'instar des autres années, par une hausse du niveau d'activités dont la part du marché a représenté 5,3% de l'ensemble du secteur financier congolais.

L'analyse de la structure financière, au cours de l'année sous revue, renseigne que le total bilantaire du secteur de la microfinance a enregistré une hausse de 12,9 %, s'établissant à USD 258 192 373 contre USD 228 593 968 en 2013 (Tableau 2.10). Cette performance a été tirée principalement par le bon comportement des IMF ainsi que de certaines COOPEC. La croissance de bilan des ISFD a amélioré tant soit peu l'inclusion financière (Encadré N°3 : inclusion financière).

Les trois Provinces à forte concentration d'ISFD ont contribué à hauteur de 93,6 % dans le total bilantaire du secteur, en léger accroissement par rapport à leur part de l'année précédente, soit 92,2 %. Ainsi, la part de ces provinces s'est fixée à 46,7 % pour la Ville Province de Kinshasa, 25,7 % pour le Sud Kivu et 21,2 % pour le Nord Kivu.

Tableau 2.10 : Evolution des postes du Bilan du secteur de microfinance

En USD

| RUBRIQUES | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Part % | Var % |
|--------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|------------|-------------|
| | Montant | Montant | Montant | Montant | | |
| Disponibles | 59 556 588 | 58 488 932 | 69 425 608 | 67 599 211 | 26,2 | -2,6 |
| Encours de crédits | 79 296 439 | 95 228 870 | 117 658 654 | 134 743 254 | 52,2 | 14,5 |
| Autres emplois | 16 953 987 | 14 743 186 | 16 932 828 | 28 887 062 | 11,2 | 70,6 |
| Immobilisations | 20 536 278 | 22 539 263 | 24 576 878 | 26 962 846 | 10,4 | 9,7 |
| TOTAL ACTIF | 176 343 292 | 191 000 251 | 228 593 968 | 258 192 373 | 100 | 12,9 |
| Epargne | 124 676 994 | 144 041 239 | 162 288 984 | 177 297 463 | 68,7 | 9,2 |
| Fonds propres | 27 213 293 | 18 234 459 | 22 072 493 | 13 460 825 | 5,2 | -39 |
| Opérations de trésorerie | 2 835 199 | 3 885 620 | 3 412 853 | 5 993 400 | 2,3 | 75,6 |
| Autres ressources | 21 617 806 | 24 838 933 | 40 819 638 | 61 440 686 | 23,8 | 50,5 |
| TOTAL PASSIF | 176 343 292 | 191 000 251 | 228 593 968 | 258 192 373 | 100 | 12,9 |

Source : BCC

1. Encours de crédit

Cette rubrique a enregistré une hausse de 14,5 %, passant de USD 117 658 654 en 2013 à USD 134 743 254 en 2014.

Pour ce qui est du taux d'encours de crédit, il est demeuré inférieur au plancher réglementaire de 70 % à fin 2014, soit 52,2 % contre 51,5 % une année plus tôt. Cette situation est expliquée principalement par la présence des encaisses oisives et l'aversion au risque.

Il est important de souligner que les ISFD à capitaux nationaux n'ont affecté que 39,2 % de leurs ressources à cette rubrique contre 72,8 % pour les institutions à capitaux étrangers. Par rapport à la norme minimale de 70 %.

S'agissant de la qualité du portefeuille de crédit, elle s'est améliorée passant de 22,1 % à 12,4 % d'une année à l'autre contre la norme maximale de 5,0 %. Par ailleurs, l'analyse du portefeuille de crédit par type d'ISFD a renseigné que les IMF ont détenu une part moyenne de 2,0 % contre 24,7 % pour les COOPEC.

2. Epargne

Après avoir atteint le volume de USD 162 288 984 une année plus tôt, les institutions du secteur de la microfinance ont mobilisé USD 177 297 463 en 2014, soit une augmentation de 9,2%. Cette situation est consécutive notamment à l'expansion des agents bancaires, aux actions de sensibilisation à l'épargne, à l'entrée dans le secteur de nouveaux acteurs et à l'expansion des réseaux d'exploitation.

Les ISFD à capitaux nationaux ont accaparé l'essentiel du volume de l'épargne collectée en 2014, soit 79,9 %, dont 3,2 % reviennent aux IMF nationales. Par contre, toutes les IMF collectrices de l'épargne à capitaux étrangers n'ont pu mobiliser que 19,5 %.

3. Disponibles

Les valeurs disponibles se sont élevées à USD 67 599 211 à fin 2014 contre USD 69 425 608 une année plus tôt, dégageant ainsi une contraction de 2,6 % consécutive essentiellement à la crise de liquidité sévissant dans trois grandes institutions mutualistes de la partie Est du Pays.

Bien qu'en baisse par rapport à l'année précédente, le ratio de liquidité immédiate s'est établi à 38,1 % supérieur à la norme minimale de 20,0 %. Quant au taux d'encaisse oisive de 26,2% contre la norme maximale de 20,0 %.

4. Fonds propres

Contrairement à 2013, les fonds propres des ISFD ont connu une baisse de 39,0%, passant de USD 22 072 493 à USD 13 460 825 en 2014, suite à la contre-performance des institutions mutualistes induisant ainsi la dégradation du taux de capitalisation passé de 9,7 % à 5,2 % d'une année à l'autre contre la norme minimale de 15,0 %.

Ces fonds propres ont été négatifs pour les ISFD à capitaux nationaux suite aux pertes dégagées par la plupart des institutions mutualistes (COOPEC).

5. Les autres ressources

Constituées des opérations de trésorerie et des opérations diverses, les autres ressources des ISFD à capitaux étrangers ont représenté 60,7 % du total du secteur de la microfinance. Toutefois, l'analyse de cette rubrique a fait ressortir que 83,7 % des ressources y logées provient des emprunts contractés par lesdites institutions.

6. Analyse du résultat net

L'exercice 2014 s'est clôturé par une perte de USD 2 002 654 résultant des produits de USD 70 778 399 et des charges de USD 72 781 053 tel que repris dans le tableau ci-après (Tableau N° 2.11).

Tableau 2.11 : Evolution du résultat net

En USD

| RUBRIQUES | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|---------------------|----------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Produits | 28 233 527 | 36 321 782 | 44 539 122 | 71 438 588 | 70 778 399 |
| Charges | 27 570 550 | 34 108 104 | 45 723 855 | 74 389 761 | 72 781 053 |
| Résultat net | 662 977 | 2 213 678 | -1 184 733 | -2 951 173 | -2 002 654 |

Source : BCC

Bien que demeurant en deçà de la norme minimale fixée à 119,4 %, le ratio d'autosuffisance opérationnelle du secteur s'est amélioré, s'établissant à 97,3 % à fin décembre 2014 contre 91,7 % en 2013.

SECTION 3 : AUTRES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

L'analyse de cette section passe par notamment l'examen des relevés annuels consolidés des opérations des Messageries Financières, Bureaux de Change, Etablissements de monnaie électronique ainsi que des activités des Institutions financières spécialisées réalisées au cours des exercices sous revue afin d'une part, d'apprécier le respect par ces intermédiaires de la réglementation et leur viabilité au plan financier et, d'autre part, mettre en place des stratégies qui plaident en faveur du renforcement du dispositif de contrôle régulier et de l'incitation au professionnalisme.

1. De l'évolution des activités

I.1. Messagerie Financières

Tableau n°1 : Flux des transferts

| RUBRIQUES | | 2013 | 2014 | VARIAT° % |
|-----------------------------------|------------|----------------------|-----------------------|------------|
| TRANSFERTS NATIONAUX RECUS | | | | |
| I. MSG CATEGORIE A | | | | |
| | CDF | 17.267.290.917 | 17.841.946.428 | 3 |
| | USD | 56.085.069 | 13.078.877 | -77 |
| II. MSG CATEGORIE B | | | | |
| | CDF | 42.134.556.903 | 45.752.530.414 | 9 |
| | USD | 106.716.430 | 113.930.918 | 7 |
| III. MSG COUPLEES AUX BANQUES | | | | |
| | CDF | 0 | 0 | 0 |
| | USD | 112.624.454 | 63.419.730 | -44 |
| TOTAL TNR CDF | CDF | 5.941.847.820 | 63.594.476.842 | 7 |
| TOTAL TNR USD | USD | 275.428.953 | 190.429.525 | -31 |
| | | | | |
| TRANSFERTS NATIONAUX EMIS | | | | |
| I. MSG CATEGORIE A | | | | |
| | CDF | 17.529.179.217 | 17.865.423.345 | 2 |
| | USD | 16.954.077 | 20.841.763 | 23 |
| II. MSG CATEGORIE B | | | | |
| | CDF | 37.783.989.652 | 69.527.943.527 | 84 |
| | USD | 107.679.055 | 115.616.847 | 7 |
| III. MSG COUPLEES AUX BANQUES | | | | |
| | CDF | 0 | 0 | 0 |
| | USD | 110.636.312 | 58.305.557 | -47 |

| | | 2013 | 2014 | VARIAT° % |
|--|------|----------------|----------------|-----------|
| TOTAL TNE CDF | CDF | 55.313.168.869 | 87.393.366.872 | 58 |
| TOTAL TNE USD | USD | 235.269.444 | 194.764.167 | -17 |
| | | 2013 | 2014 | VARIAT° % |
| TRANSFERTS INTERNATIONAUX RECUS | | | | |
| I. MSG CATEGORIE B | | | | |
| | USD | 74.206.361 | 85.072.542 | 15 |
| | EURO | 528.420 | 256.910 | -51 |
| II. MSG COUPLEES AUX BANQUES | | | | |
| | USD | 381.247.716 | 229.213.191 | -40 |
| | EURO | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL TIR USD | USD | 455.454.077 | 314.285.733 | -31 |
| TOTAL TIR EURO | EURO | 528.420 | 256.910 | -51 |
| TRANSFERTS INTERNATIONAUX EMIS | | | | |
| I. MSG CATEGORIE B | | | | |
| | USD | 37.218.194 | 65.377.339 | 76 |
| | EURO | 16.996 | 0 | -100 |
| II. MSG COUPLEES AUX BANQUES | | | | |
| | USD | 346.518.268 | 176.380.922 | -49 |
| | EURO | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL TIE USD | USD | 383.736.462 | 241.758.261 | -37 |
| TOTAL TIE EURO | EURO | 0 | 0 | 0 |

Source : BCC/DSIF

Il ressort de l'analyse des tableaux ci-dessus illustrant les tendances et l'importance de flux significatifs de cette branche du secteur des Autres Intermédiaires Financiers, les constats suivants :

Primo : par rapport à l'exercice 2013, les transferts domestiques reçus et émis en franc congolais accusent un accroissement respectif de 7% et 58% alors que les flux de transferts domestiques reçus et émis en dollars régressent respectivement à concurrence de - 31% et - 17%.

Secundo : en ce qui concerne les transferts internationaux reçus et émis en dollars, ils ressortent en baisse respectivement de -31% et -37% en dégageant un écart positif entre les transferts reçus de l'étranger et les transferts émis de 6 points de pourcentage. Ce qui implique des entrées nettes de USD 72.527472 en 2014 contre USD 71.717.615 une année auparavant.

Par contre, en euro, il est enregistré exclusivement des transferts reçus qui sont passés de Euro 528.420 en 2013 à Euro 256.910, soit une baisse 51%.

Le classement des Messageries Financières performantes au regard de leurs parts du marché se présente comme suit :

Tableau n°1 : Part de marché des messageries Financières

| TRANSFERTS DOMESTIQUES RECUS | | | | |
|--|--------------------|------------|----------------|----------|
| Institutions | USD | % | CDF | % |
| Société des Transferts au Congo | 56 180 102 | 37,90 | 6 827 927 507 | 17,00 |
| BIAC/W.U. | 35 495 230 | 23,94 | 0 | 0 |
| Soficom Transferts | 24 670 711 | 16,64 | 19 432 830 426 | 50,00 |
| BCDC/W.U. | 21 087 953 | 14,22 | 0 | 0 |
| Solidaire Transferts | 10 774 099 | 7,26 | 12 039 755 385 | 31,43 |
| Total | 148 208 095 | 100 | 38 300 513 318 | 98,43 |
| TRANSFERTS DOMESTIQUES EMIS | | | | |
| Société des Transferts au Congo | 55 118 765 | 36,36 | 6 844 219 633 | 10,31 |
| BIAC/W.U. | 36 092 391 | 23,81 | 0 | 0 |
| Soficom Transferts | 32 109 964 | 21,18 | 46 733 930 565 | 70,37 |
| BCDC/W.U. | 16 214 542 | 10,69 | 0 | 0 |
| Solidaire Transferts | 12 017 494 | 7,92 | 12 828 972 335 | 19,32 |
| Total | 151 553 156 | 100 | 66 407 122 533 | 100 |
| TRANSFERTS INTERNATIONAUX RECUS | | | | |
| Institutions | USD | % | EURO | % |
| BCDC/W.U. | 66 309 019 | 27,68 | 0 | |
| BIAC/W.U. | 75 568 082 | 31,54 | 0 | |
| RAW BANK/MONEY GRAM | 53 318 181 | 22,54 | 0 | |
| Agence Grâce D. Word | 26 579 514 | 11,09 | 0 | |
| MONEY TRANS | 17 807 217 | 7,43 | 0 | |
| Total | 239 582 013 | 100 | 0 | |
| TRANSFERTS INTERNATIONAUX EMIS | | | | |
| | USD | | Euro | |
| BIAC/W.U. | 75 104 954 | 39,32 | 0 | |
| Raw Bank/Money Gram. | 38 114 250 | 19,95 | 0 | |
| . BCDC/W.U | 35 948 279 | 18,82 | 0 | |
| Agence Grâce D. Word | 27 221 116 | 14,25 | 0 | |
| BIC/W.U | 14 628 484 | 7,66 | 0 | |
| Total | 191 017 083 | 100 | 0 | |

Source : BCC/DSIF

De l'examen de ce tableau, il s'avère que les Messageries Internationales couplées aux banques locales constituent le canal privilégié des transferts internationaux.

En effet, sur le volume global des transferts effectués en USD au terme de 2013, les Messageries internationales sus évoquées affichent des performances ci-après :

- USD 195.195.282 en transferts internationaux reçus, soit 81,5% ;
- USD 163.795.967 en transferts internationaux émis, soit 85,7% ;

Par contre, les Messageries Financières locales se sont montrées plus dynamiques en ce qui concerne les transferts domestiques dont la situation se présente comme suit :

- USD 91.642.912 en transferts domestiques reçus, soit 62% ;
- USD 99.246.233 en transferts domestiques émis, soit 65% ;

I.2. BUREAUX DE CHANGE

La situation consolidée des statistiques des opérations de change en vente et en achat effectuées par les 15 Bureaux de change en activité en 2013 et 2014 et opérant exclusivement dans la ville de Kinshasa se présentent comme suit :

Statistiques d'achats et ventes des devises

Tableau n° 1 : Achats devises 2013

| N° | PERIODES | ACHATS | | | | | | |
|----|--------------|-----------------------|--------------------|---------------|------------|------------------|------------|-------------------|
| | | CV/CDF | CFA | RAND | L.STL. | EURO | FS | USD |
| 1 | Janvier | 2 844 570 899 | 2 502 500 | 2 200 | | 288 155 | | 3 134 340 |
| 2 | Février | 2 863 491 889 | 2 710 000 | 2 480 | | 486 770 | | 3 126 044 |
| 3 | Mars | 2 740 491 734 | 907 356 305 | 3 250 | 120 | 224 580 | | 3 958 356 |
| 4 | Avril | 2 292 886 442 | 22 401 900 | 7 850 | 20 | 334 580 | 140 | 2 508 623 |
| 5 | Mai | 2 534 049 725 | 3 467 900 | 1 840 | 45 | 550 545 | 400 | 2 795 100 |
| 6 | Juin | 2 389 235 191 | 5 348 000 | 420 | 40 | 361 260 | 60 | 2 597 479 |
| 7 | Juillet | 2 621 828 079 | 7 122 000 | 820 | 60 | 338 965 | 80 | 2 833 790 |
| 8 | Août | 2 209 279 227 | 2 612 000 | 4 090 | 250 | 179 360 | 0 | 2 385 812 |
| 9 | Septembre | 3 077 178 585 | 2 324 500 | 2 850 | 150 | 373 115 | 10 | 3 329 228 |
| 10 | Octobre | 3 869 316 683 | 4 916 500 | 5 380 | 60 | 408 745 | 0 | 4 161 220 |
| 11 | Novembre | 715 387 200 | 1 394 000 | 0 | 0 | 520 500 | 0 | 765 120 |
| 12 | Décembre | 493 157 335 | 1 311 500 | 0 | 0 | 162 835 | 0 | 527 441 |
| | TOTAL | 28 650 872 989 | 963 467 105 | 31 180 | 745 | 4 229 410 | 690 | 32 122 552 |

Source : BCC/DSIF

Tableau n° 1 : Ventes devises 2013

| N° | PERIODES | VENTES | | | | | | |
|----|----------|---------------|------------|-------|--------|---------|-----|-----------|
| | | CV/CDF | CFA | RAND | L.STL. | EURO | FS | USD |
| 1 | Janvier | 2 787 621 647 | 2 415 000 | 2 200 | | 399 205 | | 3 078 402 |
| 2 | Février | 2 699 213 749 | 74 989 730 | 2 480 | | 757 134 | | 2 758 220 |
| 3 | Mars | 3 630 101 708 | 3 617 250 | 3 250 | | 300 810 | | 3 932 542 |
| 4 | Avril | 2 268 457 008 | 22 146 900 | 7 850 | 20 | 335 653 | 140 | 2 488 569 |
| 5 | Mai | 2 534 509 751 | 3 420 100 | 1 840 | 45 | 630 345 | 400 | 2 799 326 |

| | | | | | | | | |
|----|--------------|-----------------------|--------------------|---------------|----------------|------------------|------------|-------------------|
| 6 | Juin | 2 438 463 678 | 5 327 000 | 420 | 40 | 395 200 | 60 | 2 689 711 |
| 7 | Juillet | 2 429 219 751 | 6 860 000 | 820 | 412 260 | 412 260 | 80 | 2 623 795 |
| 8 | Août | 1 916 570 154 | 2 612 000 | 4 090 | 169 630 | 169 630 | 0 | 2 066 441 |
| 9 | Septembre | 2 913 484 983 | 2 654 500 | 2 850 | 150 | 438 960 | 10 | 3 120 587 |
| 10 | Octobre | 3 697 248 316 | 4 956 500 | 5 380 | 60 | 563 145 | 0 | 3 959 276 |
| 11 | Novembre | 744 884 200 | 1 410 000 | 0 | 0 | 503 770 | 0 | 792 430 |
| 12 | Décembre | 560 005 000 | 1 086 000 | 0 | 0 | 144 510 | 0 | 595 750 |
| | | | | | | | | |
| | TOTAL | 28 619 779 945 | 131 494 980 | 31 180 | 582 205 | 5 050 622 | 690 | 30 905 049 |

Source : BCC/DSIF

Tableau n° 1 : Achats devises 2014

| N° | PERIODES | ACHATS | | | | | | |
|----|--------------|-----------------------|-------------------|---------------|------------|------------------|------------|-------------------|
| | | CV/CDF | CFA | RAND | L.STL. | EURO | FS | USD |
| 1 | Janvier | 3 193 491 127 | 2 462 000 | 3 470 | 0 | 316 315 | 0 | 3 337 499 |
| 2 | Février | 2 942 239 721 | 2 650 500 | 3 690 | 0 | 350 100 | 0 | 3 037 505 |
| 3 | Mars | 3 101 480 953 | 14 288 021 | 1 500 | 120 | 259 827 | 0 | 3 140 613 |
| 4 | Avril | 2 664 459 987 | 5 828 500 | 2 300 | 20 | 267 915 | 0 | 2 822 498 |
| 5 | Mai | 2 973 161 129 | 6 638 700 | 8 600 | 0 | 333 320 | 0 | 3 101 696 |
| 6 | Juin | 2 664 179 098 | 5 321 000 | 1 650 | 250 | 311 585 | 0 | 2 741 843 |
| 7 | Juillet | 3 764 808 816 | 2 761 000 | 2 450 | 0 | 270 760 | 100 | 3 166 849 |
| 8 | Août | 1 874 200 164 | 245 500 | 3 090 | 45 | 90 070 | 200 | 2 041 546 |
| 9 | Septembre | 3 179 535 775 | 3 015 500 | 330 | 0 | 268 310 | 0 | 3 296 990 |
| 10 | Octobre | 1 905 369 074 | 5 483 500 | 1 095 | 5 | 422 945 | 0 | 2 006 150 |
| 11 | Novembre | 1 965 550 008 | 1 270 500 | 1 850 | 70 | 122 035 | 100 | 2 069 479 |
| 12 | Décembre | 2 890 672 062 | 2 327 700 | 2 550 | 0 | 393 400 | 0 | 3 056 730 |
| | | | | | | | | |
| | TOTAL | 33 119 147 914 | 52 292 421 | 32 575 | 510 | 3 406 582 | 400 | 33 819 398 |

Source : BCC/DSIF

Tableau n° 1 : Ventes devises 2014

| N° | PERIODES | VENTES | | | | | | |
|----|----------|---------------|-----------|-------|--------|---------|----|-----------|
| | | CV/CDF | CFA | RAND | L.STL. | EURO | FS | USD |
| 1 | Janvier | 2 984 456 837 | 2 402 000 | 3 470 | 0 | 216 173 | 0 | 2 854 919 |
| 2 | Février | 2 786 351 198 | 2 631 500 | 3 690 | 0 | 210 615 | 0 | 2 824 651 |
| 3 | Mars | 2 847 324 286 | 6 975 500 | 1 500 | 0 | 255 597 | 0 | 3 057 112 |
| 4 | Avril | 2 511 199 538 | 4 940 500 | 2 300 | 20 | 283 970 | 0 | 2 634 539 |
| 5 | Mai | 2 856 906 289 | 3 458 200 | 8 600 | 0 | 308 681 | 0 | 3 014 398 |

| | | | | | | | | |
|----|--------------|-----------------------|-------------------|---------------|----------------|------------------|------------|-------------------|
| 6 | Juin | 2 407 871 109 | 4 751 000 | 1 650 | 250 | 340 843 | 0 | 2 624 904 |
| 7 | Juillet | 3 653 094 515 | 1 990 000 | 2 450 | 218 902 | 218 902 | 0 | 2 856 553 |
| 8 | Août | 1 542 527 005 | 245 500 | 3 090 | 80 790 | 80 790 | 200 | 1 614 333 |
| 9 | Septembre | 2 711 754 433 | 2 783 500 | 330 | 0 | 234 138 | 0 | 2 701 645 |
| 10 | Octobre | 1 931 026 567 | 5 395 000 | 1 095 | 0 | 449 985 | 0 | 2 011 731 |
| 11 | Novembre | 1 931 026 567 | 5 395 000 | 1 095 | 0 | 449 985 | 0 | 2 011 731 |
| 12 | Décembre | 2 443 845 946 | 1 886 400 | 2 550 | 0 | 434 260 | 0 | 2 811 063 |
| | | | | | | | | |
| | TOTAL | 30 607 384 289 | 42 854 100 | 31 820 | 299 962 | 3 483 939 | 200 | 31 017 579 |

Source : BCC/DSIF

L'analyse des transactions dénouées en devises en 2013-2014 par les Bureaux de Change agréés révèlent que la contre-valeur en monnaie nationale (CDF) du volume global des transactions portant sur les ventes des devises a enregistré une hausse de 7%, passant de **CDF 28.619.779.945** en 2013 à **CDF 30.607.384.289** en 2014. De même, la contre-valeur du volume global des achats des devises a connu une hausse de 16% passant de **CDF 28 650 872 989** en 2013 à **CDF 33.119.147.914** en 2014.

Le comportement de transactions de vente et d'achat par devise se présente comme suit :

- les transactions globales de ventes de la **devise américaine** se sont élevées en 2014 à USD 31.017.579 contre USD 30.905.049 en 2013, soit une légère augmentation de USD 112.531 (+0,36%). La même tendance a été observée pour les achats qui sont passés de 32.122.552 en 2013 à USD 33.819.398, dégageant une hausse de USD 1.696.847 soit 5% ;
- Par contre, le volume global des ventes de la devise **CFA** ont enregistré une forte baisse de **-207%**, passant de **CFA 131.494.980** en 2013 à **CFA 42.854.100** en 2014, de même que le volume global des achats ont connu une baisse **-1742%** passant de **CFA 963.467.105** en 2013 à **CFA 52.292.421** en 2014 ;
- **En EURO**, le volume global des transactions des ventes ont enregistré une forte baisse de **-31%**, passant de **EUR 5 050 622** en 2003 à **EUR 3.483.939** en 2014 ; le volume global des achats ont également connu une baisse **-24%** passant de **EUR 4.229.410** en 2013 à **EUR 3.406.582** en 2014.
- le volume global des achats de **Livre Sterling** est demeuré modeste au cours de la période sous revue passant de £ 745 en 2013 à £ 510, soit une baisse de 46%. De même, le volume global des ventes de Livre Sterling est passé de £ 582.205 en 2013 à £ 299.962 en 2014, soit une baisse de 94%.

I.3. MOBILE MONEY

L'activité des établissements de monnaie électronique a évolué au cours de l'exercice 2013/2014 de la manière suivante :

Tableau n°1 : Activité des établissements de monnaie électronique

| TIGOCASH | 2013 | 2014 |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Nombre des clients enregistrés | 708 980 | 1 719 552 |
| Nombre des clients actifs | 108 345 | 662 889 |
| Valeur des transactions bancaires | 4 382 045 | 10 798 889 |
| | | |
| VODACASH | 2 013 | 2 014 |
| Nombre des clients enregistrés | 866 629 | 3 313 780 |
| Nombre des clients actifs | 54639 | 422 691 |
| Valeur des transactions bancaires | 4 415 283 | 11 069 741 |
| | | |
| AIRTEL MONEY | 2 013 | 2 014 |
| Nombre des clients enregistrés | 1 254 039 | 5 079 179 |
| Nombre des clients actifs | 159 534 | 845 000 |
| Valeur des transactions bancaires | 26 796 197 | 11 888 000 |

Source : BCC/DSIF

A) VODACASH

Agréée en juillet 2012, la Société Vodacash a lancé officiellement ses activités au mois de février 2013. Ainsi donc, à fin décembre 2014, Vodacash a affiché :

- 4 415 283 nombre de compte bancaires mobiles enregistrés en Décembre 2013 et 11 069 741 en fin Décembre 2014, soit un accroissement de 39% ;
- 54 639 abonnés actifs fin 2013 et 422 691 fin 2014, soit un accroissement de 12% ;
- 866 629 agents enregistrés en fin 2013 et 3 313 780 à la fin 2014, soit une hausse de 26% ;

B) AIRTEL MONEY

Agréée depuis février 2012, la Société Airtel Money dispose à fin décembre 2014 de :

- 1 254 039 clients enregistrés fin 2013 et 5 079 179 à la fin 2014 soit un accroissement de 38% ;
- 159 534 clients actifs fin 2013 contre 845 000 fin 2014, soit un accroissement de 18%.
- 26 796 197 nombre de compte bancaires mobiles enregistrés en Décembre 2013 contre 11 888 000 à fin Décembre 2014.

C) TIGO CASH

TIGO CASH, agréée en mars 2012, à fin décembre 2014, nous relevons des faits saillants ci-après :

- 708 980 clients enregistrés fin 2013 et 1 719 552 à la fin 2014 soit un accroissement de 41% ;
- 108 345 clients actifs fin 2013 contre 662 889 fin 2014, soit un accroissement de 18%.
- 4.382.045 nombre de compte bancaires mobiles enregistrés en Décembre 2013 contre 10 798 889 à fin Décembre 2014.

1.4. INSTITUTIONS FINANCIÈRES SPÉCIALISÉES**A) CADECO**

Tableau n°1 : Bilan agrégé (En unités de USD)

| RUBRIQUES | DECEMBRE 2013 | DECEMBRE- 2014 | Variation | |
|--------------------------------------|-----------------------|---------------------|--------------------|--------------|
| | | | Valeur | % |
| TOTAL ACTIF | 56 034 128 ,34 | 65 046592,60 | 9 012 464,3 | 1,16% |
| COMPTES DE TRESORERIE ET OP ITERB | 3 245 092,42 | 4 847 881,51 | 1 602 789,09 | 1,49% |
| OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE | 3 285 724,42 | 6 425 382,24 | 3 139 657,82 | 1,95% |
| Dont Crédits à la clientèle | 3 285 724,42 | 6 425 382,24 | 3 139 657,82 | 1,95% |
| COMPTES DE TIERS ET DE REGUL | 3 616 852,36 | 8 543 301,11 | 4 926 448,75 | 2,36% |
| COMPTES DE VAL IMMOBILISEES | 45 886 459,15 | 45 230 027,74 | - 656 431,4 | 0,9% |
| | | | | |

| | | | | |
|------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------|---------|
| TOTAL PASSIF | 56 034 128,26 | 65 046 592,60 | 9 012 464,4 | 1,16% |
| COMPTES DE TRESORERIE ET OP INTERB | 83 108,02 | 0,00 | - 83 108,02 | 0,0% |
| OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE | 13 759 228,98 | 29 509 043,46 | 15 749 814,5 | 2,14% |
| Dépôts | 7 428 138,50 | 23 068 071,54 | 15 639 933 | 0,02% |
| COMPTES DE TIERS ET DE REGUL | 11 784 100,70 | 6 825 143,23 | - 4 958 957,47 | -0,05% |
| CAPITAUX PERMANENTS | | | | |
| Dont : - Fonds propres | 30 407 690,56 | 28 712 405,91 | - 1 695 284,6 | - 0,09% |

Source : BCC/DSIF

De l'analyse du tableau ci-dessus, il ressort que :

- le total du bilan a enregistré un léger accroissement de 1,16% en passant de USD 56,03 à fin 2013 à USD 65,04 à fin 2014 résultant particulièrement des activités non bancaires ;
- à l'actif, l'encours des crédits nets à la clientèle évalué à 6,42 million, soit 1,95% de l'actif contre USD 3,28 au 31 décembre 2013, soit un accroissement de 1,95 ;
- au passif, les capitaux permanents enregistre de -0,09 % passant de USD 30,40 en 2013 à USD 20,71.

B) SOFIDE

Tableau n° 1 : Bilan agrégé (En unités de USD)

| RUBRIQUES | 31/DEC/2013 | | | 31/DEC/2014 | | |
|------------------------------------|-------------|--------|-------|-------------|--------|-------|
| | CDF | USD | % | CDF | USD | % |
| TOTAL ACTIF | 63 339 494 | 68 511 | 100 | 49 227 659 | 53 086 | 100% |
| COMPTES DE TRESORERIE ET OP INTERB | 144 324 | 156 | 0,23 | 189 114 | 203 | 0,38% |
| ENCOURS CREDITS | 19 850 340 | 21 471 | 31,00 | 22 098 536 | 23 830 | 44% |
| Dont Crédits CT et MT | 19 850 340 | 21 471 | 31 | 22 098 536 | 23 830 | 44 |
| Impayés | 0 | 0 | 0 | | | |
| Prêts au Personnel | | | | | | |
| COMPTES DE 1/3 et de REGUL | 2 073 581 | 224 | 3,27 | 42 626 607 | 45 967 | 86% |

| | | | | | | |
|----------------------------------|-------------------|---------------|------------|-----------------------|---------------|-------------|
| COMPTES DE VAL IMMOBILISEES | 22 899 034 | 24 768 | 36 | 22 677 402 | 24 454 | 46% |
| TOTAL PASSIF | 63 339 494 | 68 511 | 100 | 49 227 659 | 53 086 | 100% |
| DETTES A COURT TERME | | | | | | |
| Dont - Dépôts et Cautions | | | | | | |
| Comptes des 1/3 et de REGUL | 1 071 887 | 1 159 | 1,69 | 1 410 551 | 1 521 | 2% |
| CAPITAUX PERMANENTS | 62 267 607 | 67 352 | 98 | 43 193 403 | 46 578 | 87% |
| Dont : - Fonds propres Comptable | 61 983 749 | 67 045 | 97 | 24 518 756 | 26 440 | 49% |
| Dettes à Moyen et Long terme | 0 | 0 | | 0 | | |

A la suite du renforcement des capitaux permanents opéré au cours de l'exercice par la réévaluation des actifs et l'apport en ressources durables, les paramètres clés se présentent comme suit :

- ✓ A la clôture de l'exercice sous revue, le total bilantaire a régressé passant de USD 68,51 million a en 2013 contre USD 53,08 million en 2014 ;
- ✓ Au niveau des actifs immobilisés, ils sont passés de 36% à fin 2013 à 46% à fin 2014 ;
- ✓ Au passif, les capitaux permanents ont reculé passant de 98% à fin 2013 à 87% à fin 2014.

CHAPITRE 4

CONTROLE SUR PLACE

L'Autorité de Supervision Bancaire a réalisé quelques activités de contrôle sur place au cours des exercices 2013 et 2014 en procédant principalement à des vérifications tant planifiées que ponctuelles des établissements de crédit.

S'agissant des vérifications planifiées, celles-ci ont été effectuées conformément aux planning pluriannuels 2013-2015 et 2014-2016, lesquels sont établis en fonction du profil des risques relevé par le contrôle permanent à travers ses rapports périodiques et annuels ainsi que des renseignements tirés des diverses sources crédibles de la vie économique du pays. Ces planning ont été préalablement approuvés par la Haute-Direction de la Banque Centrale du Congo.

SECTION 1 : ACTIONS 2013

L'exercice 2013 a été marqué par la reprise des actions planifiées de contrôle sur place auprès des banques. Ces actions avaient connu une certaine trêve lors de l'exercice précédent suite à l'indisponibilité de l'Assistance Technique menée par le Département MCM du Fonds Monétaire International qui accompagne la Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers dans certaines réformes engagées par la Banque Centrale.

En effet, il sied de souligner que le FMI avait prévu et convenu avec l'Autorité de Régulation et de contrôle, d'assurer individuellement le coaching des équipes durant le déroulement des actions de contrôle sur place. Malheureusement, le FMI n'a su trouver un consultant à cette fin.

Ainsi, la reprise des actions de contrôle sur place a permis de poursuivre l'exécution du plan triennal sus évoqué en effectuant notamment des revues générales qui devaient toucher toutes les banques au cours d'un cycle prévisionnel de trois ans.

Aussi, les contrôles sur place effectués visaient-ils d'offrir à l'Autorité de Supervision Bancaire, aux actionnaires et dirigeants des institutions financières, l'image plus ou moins exacte et réaliste des activités réalisées ainsi que l'appréciation de leur degré d'exposition aux principaux risques inhérents au travers de l'évaluation : (i) du respect des dispositions légales et réglementaires, (ii) la qualité de leur gouvernance et (iv) leur niveau de solidité financière.

Les travaux d'investigation menés sur place de manière méthodique par les équipes de contrôle ont l'intérêt d'obtenir des assurances suffisantes que :

- le Conseil d'Administration de l'institution contrôlée définit et procède formellement à la ratification des politiques, des objectifs et des axes stratégiques de la banque pour la réalisation efficiente de ses affaires;
- Il assure également une surveillance régulière de la gestion des affaires par le management et veille aux intérêts des parties liées dont les actionnaires, le personnel et la clientèle ;
- la Direction Générale ou le management de l'institution contrôlée entretient des rapports transparents et permanents avec le Conseil d'administration et procède à la mise en œuvre adéquate des politiques et stratégies définies par l'organe délibérant;
- les organes et structures de l'institution contrôlée fonctionnent adéquatement et sont dotés des dispositifs de contrôle interne efficaces ;
- l'institution contrôlée réalise ses excédents en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur et suivant les saines pratiques de gestion ;
- l'institution a établi la cartographie des risques résiduels et en assure le suivi pour leur maîtrise;
- le rendement des affaires ainsi que les conditions de sécurité retracés permettent de pérenniser l'activité de l'institution ;
- les états produits par les institutions assujetties comportent des données sincères, exhaustives en conformité avec les dispositions légales et réglementaires édictées au regard des activités respectives ;
- les opinions relatives aux travaux effectués par les commissaires aux comptes et/ou auditeurs externes sont justifiées;
- les services de contrôle permanent de Banques, des Institutions du système Financier Décentralisé et des Autres Intermédiaires Financiers trouvent des informations détaillées et/ou complémentaires aux situations et au degré d'exposition des institutions aux fins d'ajustement et traitement conséquents.

Dans le cadre du planning d'actions pluriannuel 2013-2015, les missions effectuées sur place par l'Autorité de Régulation et de Contrôle ont relevé d'importants faits saillants assortis des recommandations formulées à l'endroit de chaque institution contrôlée.

Il importe de relever aussi que quelques revues de 2013 effectuées par les Superviseurs de la Banque Centrale du Congo auprès de trois filiales bancaires d'origine nigériane implantées en RDC, ont connu la participation active d'une équipe de Superviseurs de la Central Bank of Nigeria, CBN en sigle.

Au cours de l'exercice 2013, l'Autorité de Régulation et de Contrôle n'a pas eu l'opportunité d'effectuer des missions de contrôle ponctuelles. Toutes les actions réalisées ressortent d'une planification préalable.

SECTION 2 : RESULTAT DES MISSIONS DE CONTRÔLE, 2013

L'exercice 2013 a connu un parfait équilibre dans le rapprochement de ses réalisations par rapport aux actions initialement prévues. Des actions de revue générale ont été réalisées auprès de sept banques à Kinshasa. Il sied de signaler que quelques institutions bancaires non contrôlées en 2012 dans le cadre de cette revue pour des raisons évoquées ci-haut font partie de ce lot.

Une enquête thématique sur la perception de la Redevance Contrôle de Change (RCC) a été effectuée auprès des banques de Kinshasa ainsi que quelques agences bancaires de la ville de Lubumbashi. Aussi, des revues de différents types auprès des Institutions du Système financier Décentralisé ont-elles également été réalisées dans les Provinces des Bandundu, Bas-Congo, Kasai-Oriental, Kasai-Occidental, Nord-Kivu, Province Oriental et Equateur.

Le tableau n° xx ci-dessous permet de visualiser le taux de réalisation et de performance au regard de prévisions fixées en 2013 :

Tableau n° 1 : Etat de rapprochement des prévisions et réalisations

| INSTITUTIONS | PREVISIONS | REALISATIONS | % REALISATIONS |
|--------------------------|------------|--------------|----------------|
| BANQUES / REVUE GENERALE | 7 | 7 | 100 % |
| BANQUES / RCC | 18 | 18 | 100 % |
| ISFD | 42 | 42 | 100 |

Source : BCC/DSIF

1. Revue générale de banques

Les actions de revue générale de banques ont concerné sept d'entre elles. Ces établissements bancaires ont été choisis en fonction de leur profil de risques. Il s'agit en effet, de deux banques d'importance systémique, deux banques de taille moyenne et trois petites banques de génération récente. Les travaux de leur évaluation avaient mis l'accent notamment sur :

- la qualité de la gouvernance ;
- l'efficacité du système de contrôle interne ;
- l'adéquation des fonds propres avec le profil de risques des banques ;
- la qualité du portefeuille crédit au travers de sa classification et son provisionnement conformément aux règles prudentielles y relatives ;
- l'efficacité des dispositifs de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- la conformité des activités et des opérations au regard de la réglementation ;
- le respect des normes sur la division des risques ;
- la conformité relative à la comptabilisation des opérations et l'emploi du référentiel comptable.

De manière générale, les établissements de crédit ont accru leurs activités et ont connu une extension significative sur le plan géographique durant la période sous revue. L'effet de la bancarisation du salaire des fonctionnaires en RDC a contribué considérablement à l'augmentation en nombre des comptes de la clientèle, d'une part, et de l'enveloppe du concours à l'économie offert par les banques, d'autre part.

Cet examen a permis de relever qu'une de grandes banques a affiché des sérieux progrès dans le renforcement de ses fonds propres. Elle témoigne aussi d'une prise importante des parts du marché dans les différents volets d'activités à savoir : la collecte des dépôts et la distribution des crédits.

Au regard des indicateurs de gestion, la banque susmentionnée a témoigné d'un bon respect des normes minima fixées par les dispositions réglementaires.

En revanche, une autre de grande importance dans le système financier a perdu quelques points dans son positionnement. Elle reste minée par des querelles autour de sa structure actionnariale, des fonds propres limitant ses capacités d'intervention et des faiblesses de management. Par conséquent, elle observe une certaine léthargie et accuse du recul face à la concurrence.

Sur le plan individuel, les banques contrôlées demeurent caractérisées dans leur fonctionnement par certaines déficiences ci-dessous notamment :

A. Au niveau de la gouvernance

- l'absence d'actionnaire de référence dans la structure du capital social. Cet actionnaire est caractérisé par notamment la notoriété, le professionnalisme et la capacité financière. L'intérêt de ce type d'actionnaire requis par les dispositions réglementaires est notamment de répondre efficacement le moment venu, en cas de crise, aux besoins financiers ;

- l'emploi par les banques des certains dirigeants sans qualification et compétence avérées;
- l'emploi des dirigeants sans agrément de l'autorité de Supervision Bancaire ;
- le cumul des fonctions incompatibles qui sont généralement à la base de conflit d'intérêt notamment la prise en charge des fonctions de contrôle et de conformité par certains responsables gestionnaires des opérations de banques tels que les responsables du département crédits;
- l'insuffisance d'effectif du personnel dans certains centres d'activités de la banque pouvant générer d'importants risques opérationnels ;
- la couverture partielle des activités au moyen du système de contrôle interne perfectible pour certaines banques et inexistant pour d'autres ;
- l'absence des dispositifs de mesure et de surveillance adéquate des risques en rapport avec des fonds propres ;
- la précarité du niveau des fonds propres pour certaines banques ;
- l'absence des pistes d'audit de certains états publiés ;
- le défaut de la mise en application de référentiel réglementaire ;
- l'absence des dispositifs assurant de manière adéquate la continuité d'activités en cas d'incident ou d'une crise. Seule une banque a pu présenter son dispositif émaillé des quelques faiblesses pour lesquelles elle a pris acte à l'effet d'y remédier;
- l'indifférence des organes de certaines banques à assurer de manière responsable la surveillance relative à l'évolution des affaires de leurs institutions ;
- les incohérences de certains textes statutaires au regard des dispositions réglementaires ;
- les dispositifs de lutte anti-blanchiment mis en œuvre demeurent lacunaires pour la majorité de banques. Pour les autres, ils sont inopérants et n'existent que pour la forme ;
- l'inexistence de la fonction conformité dans certaines institutions ou encore à l'état embryonnaire dans d'autres.

B. L'activité des crédits

- l'application des politiques et procédures de crédit perfectibles pour certaines banques tandis que d'autres n'en disposent même pas ;
- l'emploi d'un effectif insuffisant dans le secteur de crédit alors que les exigences de gestion du portefeuille réclament un nombre important des personnes qualifiées ;
- le défaut de respect des règles prudentielles et de saines pratiques de gestion de crédit entraînant de fait une mauvaise classification et un provisionnement insuffisant de crédit;

- l'absence de garanties tangibles à même de réduire le risque suivant les dispositions de l'instruction n° 14 aux banques requérant un contrat qui offre à la banque la possibilité de réaliser facilement au prix du marché la garantie sans passer par les voies judiciaires;
- le défaut d'application de certaines clauses de contrat de prêt ;
- l'absence d'une cartographie des risques de crédit et des dispositifs pour en assurer le suivi ;
- l'absence des éléments qualitatifs requis, en même de réduire en amont l'exposition aux risques de crédit ;
- la mauvaise tenue des dossiers de crédit ne permettant pas souvent d'avoir les meilleures informations rapidement sur le crédit ;
- le non-respect des normes sur la division des risques de concentration sur les individus ainsi que celles relatives aux secteurs d'activités économiques ;
- la majorité de banques présente un portefeuille crédit de bonne qualité suscitant obligatoirement des actions de perfectionnement.

C. La gestion des risques

L'examen n'a dénombré qu'une seule banque présentant une cartographie acceptable des risques. Son dispositif suscite en sus quelques actions de perfectionnement. Les autres banques se recherchent encore pour ce faire.

D. La perception de la RCC auprès de banques

En collaboration avec la Direction des Opérations Bancaires et de Marchés de la Banque Centrale du Congo, la DSIF a participé activement aux missions de contrôle de change auprès des banques. Considérant le résultat de la revue antérieure, les vérifications ont mis l'accent uniquement sur la détection des opérations non déclarées par les banques alors qu'elles sont sujettes au paiement de la Redevance Contrôle de Change.

Bien qu'effectuées de manière partielle, ces actions de vérifications ont pu ramener, à l'Autorité de Régulation et de Contrôle, des recettes d'environ USD 2.000.000 témoignant d'un défaut de conformité des banques dans le dénouement des opérations de change.

E. Revue des Institutions du Système Financier Décentralisé

En 2013, la DSIF a effectué quarante-deux (42) revues auprès des institutions situées en Provinces. Il s'agit des contrôles complets, ciblés, sommaires et de suivi des recommandations formulées par les missions antérieures. Le résultat relevé au terme des

enquêtes ne semble pas être différent des évaluations antérieures. Par conséquent, les déficiences notables ont été retracées dont notamment celles qui font état ci-dessous :

- problèmes de gouvernance illustrés notamment par la non tenue régulière des réunions des organes dédiés à la surveillance de l'évolution des affaires des institutions ;
- maintien de certaines personnes sans qualification appropriée au sein des organes délibérant et de gestion ;
- précarité des fonds propres ;
- insuffisance ou absence des dispositifs de contrôle interne efficaces,
- taux élevé des crédits en délinquance;
- mauvaise classification et provisionnement inadéquats des crédits litigieux ;
- documentation insuffisante dans les dossiers physiques de crédit;
- insécurité sur le plan opérationnel et de fonctionnement de certaines installations ;
- non-respect pour certaines institutions de l'application du référentiel comptable des coopératives d'épargne et de crédit et des Institutions de microfinance ;
- production des états financiers non fiables ;
- non mise en application de la majorité des recommandations formulées par l'Autorité de Supervision Bancaire.

Au regard des constats de gravité faits sur chaque institution, l'Autorité de Régulation et de Contrôle Bancaire avait d'une part, décidé la fermeture de certaines institutions et d'autre part, donné des injonctions de redressement à d'autres. Par ailleurs, il a été adressé une demande d'explication à un Commissaire aux comptes avec copie à sa corporation pour n'avoir pas accompli adéquatement sa mission d'auxiliaire à l'Autorité de Contrôle.

SECTION 3 : ACTIONS 2014

S'agissant de l'exercice 2014, la Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers avait planifié quatre actions importantes de contrôle sur place, à savoir : la revue générale de sept (7) banques, les revues des ISFD, le suivi de la mise en œuvre des recommandations relatives à la revue générale de banques effectuée en 2013 ainsi que le contrôle de conformité et de suivi des opérations des Autres Intermédiaires Financiers à savoir en l'occurrence les Bureaux de Change et les Messageries Financières.

En ce qui concerne les réalisations, la Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers n'a pas su accomplir trois actions de contrôle sur les quatre initialement prévues faute des ressources y afférentes. Il s'agit de la revue des ISFD à Kinshasa, le suivi des recommandations découlant des revues générales de banques effectuées en 2013 et le contrôle de conformité des Autres Intermédiaires Financiers.

Les ISFD du Nord Kivu et du Sud-Kivu ont été évaluées en début de l'exercice 2014 pour compte du budget de l'exercice 2013 suite à l'indisponibilité et l'insuffisance des ressources humaines.

Une mission de contrôle ponctuelle a été diligentée auprès d'une grande institution bancaire de la place qui a présenté des insuffisances remarquables de management et de la gestion de l'activité de son portefeuille-crédits au terme de la revue effectuée en 2013 par la Banque Centrale du Congo.

Ce contrôle était thématique focalisé sur certains aspects en l'occurrence la gestion de l'immobilier et celle du crédit.

SECTION 4 : RESULTAT DES MISSIONS DE CONTROLE PLANIFIEES, 2014

La revue générale des banques a permis à l'Autorité de Régulation et de Contrôle de boucler avec succès le cycle des revues générales de l'ensemble du système bancaire constitué de 18 banques.

Le tableau n° yy ci-dessous permet de visualiser le taux de réalisations et de performance au regard de prévisions fixées en 2014 :

Tableau n° 1: Etat de rapprochement des prévisions et réalisation

| INSTITUTIONS | PREVISIONS | REALISATIONS | % REALISATIONS |
|--------------------------|------------|--------------|----------------|
| BANQUES / REVUE GENERALE | 7 | 8 | 114 % |
| BANQUES / RCC | 18 | 18 | 100 % |
| ISFD | 70 | 40 | 57 % |

Source : BCC/DSIF

1. Revue générale de banques

Les actions de revue générale de banques ont concerné sept banques du système financier congolais qui en constituaient le dernier lot pour clôturer le 1er cycle des revues générales. Il s'agit en effet, d'une des grandes banques du pays à réseau systémique et six filiales à réseau local et national de moyenne taille d'une part, et de génération récente, d'autre part. Toutes ces filiales appartiennent à des groupes bancaires africains et/ou internationaux.

A l'instar de l'exercice 2013, les travaux d'évaluation se sont appesantis sur les aspects qualitatifs et quantitatifs comme suit :

A. Au niveau de la gouvernance

- l'absence d'actionnaire de référence dans la structure du capital social de la banque qui fait partie des grandes institutions de la place et dont les propriétaires ont la qualité des résidents;
- l'absence des registres des actionnaires en même de témoigner tout mouvement des titres de propriété relatif aux parts sociales de la banque ;
- l'emploi des logiciels et du système informatique incapables de donner pleine satisfaction aux besoins de certaines analyses et de reporting du secteur de crédit ;
- le cumul des fonctions incompatibles à la base de conflit d'intérêt notamment la prise en charge des fonctions de contrôle et de conformité par certains responsables gestionnaires des opérations de banques tels que les responsables du département crédits;
- l'insuffisance d'effectif dans certains centres d'activités de la banque pouvant générer d'importants risques opérationnels ;
- la couverture partielle des activités au moyen du système de contrôle interne perfectible pour certaines banques et inexistant pour d'autres ;
- l'absence des dispositifs de mesure et de surveillance adéquate des risques en rapport avec des fonds propres ;
- le défaut de la mise en application du référentiel comptable réglementaire ;
- l'absence des dispositifs assurant de manière adéquate la continuité d'activités en cas d'incident ou d'une crise;
- l'indifférence des organes de certaines banques à assurer de manière responsable la surveillance relative à l'évolution des affaires de leurs institutions ;
- les incohérences de certains textes statutaires au regard des dispositions réglementaires ;
- les dispositifs de lutte anti-blanchiment mis en œuvre demeurent lacunaires pour la majorité de banques.

B. Au niveau de l'activité des crédits

- l'emploi des politiques et procédures de crédit perfectibles pour certaines banques tandis que d'autres n'en disposent même pas ;
- l'emploi d'un effectif insuffisant dans le secteur de crédit alors que les exigences de gestion du portefeuille réclament un nombre important des personnes qualifiées ;
- le défaut de respect des règles prudentielles et de saines pratiques de gestion de crédit entraînant de fait une mauvaise classification et un provisionnement insuffisant de crédit;

- l'absence de garanties tangibles à même de réduire le risque suivant les dispositions de l'instruction n°14 aux banques requérant un contrat qui offre à la banque la possibilité de réaliser facilement au prix du marché la garantie sans passer par les voies judiciaires;
- le défaut d'application de certaines clauses de contrat de prêt ;
- l'absence d'une cartographie des risques de crédit et des dispositifs pour en assurer le suivi ;
- l'absence des éléments qualitatifs requis, en même de réduire en amont l'exposition aux risques de crédit ;
- la mauvaise tenue de certains dossiers de crédit ne permettant pas souvent d'avoir les meilleures informations rapidement sur le crédit ;
- le non-respect des normes sur les grands risques sur les individus et par rapport aux secteurs d'activités économiques ;
- la majorité de banques présente un portefeuille crédit de qualité acceptable mais suscitant obligatoirement des actions de perfectionnement.

C. Au niveau de la gestion des risques

Les banques se recherchent encore pour la mise en œuvre du dispositif adéquat en même de prendre en charge les aspects de gestion des risques.

Par ailleurs, il sied de noter que le développement rapide et aggravant des situations de deux banques a conduit l'Autorité de Régulation et de Contrôle à décider de leur suivi rapproché.

A l'instar des recommandations des revues y effectuées dans un passé récent, les deux institutions ont fait l'objet de rappel par l'Autorité, à présenter des plans crédibles de restructuration à l'effet de leur redressement qui doit passer par la recherche des actionnaires de référence et l'apport des capitaux pour le renforcement des fonds propres afin de garantir la pérennité de leurs activités. De plus, il sied de rappeler que l'une d'elles a déjà fait l'objet de surveillance par l'envoi d'une mission de représentation Provisoire par la Banque Centrale. Toutefois, les difficultés liées à sa recapitalisation demeurent et un autre délai de grâce a été accordé à ses actionnaires pour s'ajuster.

D. Au niveau de la perception de la RCC auprès des banques

A l'issue des actions de contrôle menées conjointement avec la Direction des Opérations Bancaires et de Marchés de la Banque Centrale du Congo sur les opérations de change afin d'apprécier leur conformité à la réglementation de change, des manquements importants ont été constatés ayant conduit l'Institut d'Emission à infliger aux établissements de crédit concernés des sanctions prévues par les textes légaux réglementaires.

2. REVUE DES INSTITUTIONS DU SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

Sur septante (70) revues planifiées pour l'exercice 2014 à Kinshasa et en Provinces, seulement une quarante a été réalisée. Ces revues prévues au budget 2014 n'ont pu être effectuées qu'en début 2015. Il s'agit des revues complètes, ciblées, sommaires et de suivi des recommandations formulées par les missions antérieures. Elles ont concerné les Provinces du Nord et Sud-Kivu.

Le résultat relevé au terme des enquêtes demeure identique à celui des évaluations antérieures. Il se traduit par des déficiences importantes dont état détaillé à travers le volet de l'exercice 2013.

Au regard des constats de gravité faits sur chaque institution, l'Autorité de Régulation et de Contrôle Bancaire avait d'une part, décidé la fermeture de certaines institutions et d'autre part, donné des injonctions de redressement à d'autres.

II.1. MISSION PONCTUELLE

La mission de contrôle spontané diligentée par l'Autorité de Régulation et de Contrôle était axée sur la mise en œuvre des recommandations de la revue antérieure, la gestion de l'activité de crédit et l'état immobilier de l'institution dont le résumé du constat a fait état de quelques avancées et des faiblesses importantes.

Les faiblesses retracées par rubrique sont :

A. Sur le plan de la gouvernance

- la prise de position par le Conseil d'Administration ne justifiant pas le sens de responsabilité reconnu à l'organe délibérant dans la sauvegarde du patrimoine, des intérêts de la banque et des parties liées ;
- l'absence d'un plan de continuité pour assurer l'activité et l'exploitation de la banque ;
- le mépris affiché par certains membres de l'organe délibérant contre les missions de contrôle de l'Autorité de Régulation et de Contrôle ;
- la léthargie relevée dans la mise en place des dispositifs réducteurs des risques importants ;
- la concentration des pouvoirs dans le chef de l'Administrateur-Délégué qui préside tous les comités spécialisés et ALM en place.

B. Sur le plan de l'activité des crédits

- l'organisation de la direction de crédit reste exposée aux risques opérationnels importants. Celle-ci est composée d'un seul Département dont le poids

- de l'activité est pris par le seul chef de Département qui est déclaré par les textes comme adjoint du Directeur des Crédits alors qu'il s'agit des structures différentes (Direction et Département) ;
- l'insuffisance de l'effectif du personnel du Département des crédits ;
 - la politique de gestion et de suivi de l'activité de crédit reste non achevée, peu cohérente et tenue en version de projet ;
 - les manuels des procédures d'octroi et de gestion des crédits demeurent encore non finalisés et publiés ;
 - le défaut de respect de certaines dispositions des Instructions n° 14 et 16 de la Banque Centrale du Congo, notamment en ce qui concerne la concentration des concours en faveur des personnes apparentées, la classification et le provisionnement des certains crédits ;
 - la considération des certains crédits comme sains alors qu'ils ne respectent pas les conditions contractuelles;
 - l'insuffisance et le défaut de contrepartie pour certains crédits ;
 - la dégradation du portefeuille à risque atteignant 20 % en juillet 2014 contre 5 % en décembre 2013 ;
 - les relevés réglementaires des crédits sains et litigieux n'indiquent pas pour certains dossiers de crédit la date d'échéance de remboursement ;
 - certains dossiers de crédits présentent dans leur tenue des déficiences majeures ;
 - le renouvellement de certains crédits à court terme après leur date d'échéance de remboursement ;
 - les découverts octroyés sans respect du délai réglementaire, dépassant plus de 30 jours, sans notification et date d'échéance formalisées ;
 - les discordances non justifiées dans les chapitres comptables concernant les crédits octroyés aux dirigeants et aux administrateurs de la banque débouchant sur une transmission erronée des données à la Banque Centrale du Congo.

C. Sur le plan de la gestion immobilière

- la communication des informations tronquées à la BCC sur le dossier de cession d'immeuble à l'actionnaire majoritaire;
- la cession d'une résidence de la banque sans autorisation préalable de la BCC ;
- le défaut d'actualisation des procédures de gestion pratique et comptable des immobilisations de la banque ;

- les actes de création de société Immobilière ne traduisent pas la transparence dans la libération des parts sociales ;
- l'absence de démarcation entre les structures de la banque et celles de la société immobilière;
- l'absence de notification aux agents et dirigeants retenus comme prestataires et commissaires aux comptes de la société immobilière;
- l'absence des rapports des commissaires aux comptes sur les activités de la société immobilière;
- le défaut de mutation des titres de propriété des immeubles représentant le capital constitutif de la société immobilière;
- la consommation à la source par la banque des recettes de loyers de la société immobilière au lieu d'attendre le partage des dividendes ;
- l'absence de résolutions des Assemblées Générales Extra ordinaires pour l'augmentation du capital de la société immobilière;
- l'exposition de la banque à des risques de contentieux avec le personnel sans contrat de travail et sans rémunération au regard des prestations en faveur de la société immobilière.

Main body of faint, illegible text, likely a document or report, occupying the central portion of the page.

Lower section of faint, illegible text, possibly a conclusion or additional details, located in the bottom half of the page.



CHAPITRE 5

OPÉRATIONS DE LIQUIDATION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Durant la période sous revue, il est utile de signaler que le système financier congolais était entrain de sortir du processus de sa restructuration entamé depuis l'année 1998 et dont un des volets essentiels visait l'assainissement, consistant en la mise à l'écart des établissements dont les équilibres fondamentaux étaient complètement rompus et sans aucune perspective de redressement.

A cet effet, l'Autorité de Régulation et de Contrôle s'était assignée comme objectifs prioritaires (i) la protection de l'épargne du public, notamment en privilégiant dans l'apurement du passif de liquidation le désintéressement des déposants et épargnants des institutions dissoutes, (ii) la préservation de la confiance du public dans le système, en vue du maintien de sa stabilité et (iii) le maintien du niveau de bancarisation et la recomposition du paysage financier national, particulièrement par la cession des actifs des institutions en liquidation, de préférence à des repreneurs intéressés à opérer au sein du système financier congolais.

Au niveau du secteur bancaire, les activités de liquidation au cours des exercices 2013 et 2014 ont essentiellement consisté à :

- La poursuite des opérations de dissolution des établissements ci-après :
 1. Compagnie Bancaire de Commerce et de Crédit, en sigle COBAC, en dissolution forcée ;
 2. Union des Banques Congolaises, en sigle U.B.C., en dissolution volontaire ;
 3. Banque Congolaise, en sigle B.C. sarl., en dissolution forcée ;
- L'ouverture de trois (3) nouveaux dossiers, dont :
 1. Le retrait des agréments octroyés à deux (2) nouvelles banques n'ayant pas démarré leurs activités endéans le délai légal, en l'occurrence CRANE Bank sarl. et INVEST BANK CONGO, en sigle IBAC sarl. ;
 2. La mise en dissolution forcée de la MINING BANK OF CONGO, en sigle M.B.C.sarl.

S'agissant du secteur des Institutions du Système Financier Décentralisé, la Banque Centrale du Congo a, durant la période sous revue, procédé :

- A la poursuite de la supervision et/ou à la clôture, selon le cas, des opérations de liquidation des COOPEC et I MF dont le processus de dissolution avait été ouvert depuis 2010. Il sied de signaler que la clôture des opérations n'a

été effective que pour les institutions dont le désintéressement des épargnants était possible, de manière à favoriser les personnes démunies et vulnérables s'adressant aux ISFD de récupérer leurs avoirs et préserver leur confiance dans le secteur microfinancier congolais en émergence. De même, l'Autorité de Régulation et de Contrôle, pour concourir à cet objectif, a dû, d'une part, renoncer à son privilège de récupérer les débours avancés en préfinancement des opérations de liquidation et, d'autre part, suppléer par ses propres ressources aux disponibilités en possession des liquidateurs pour atteindre un taux de désintéressement consistant ;

- Au démarrage des opérations de dissolution volontaire ou forcée de trente-huit (38) COOPEC et I MF aux équilibres fondamentaux complètement rompus et sans aucune perspective de redressement, dont détails visualisés au travers du Tableau n.....en annexe. A toutes fins utiles, il s'agit de 20 dissolutions forcées et 18 volontaires, pour 4 IMF et 34 COOPEC, concernant dans l'ensemble 10 ISFD de la Capitale et 28 situées à l'intérieur du pays.

CHAPITRE 6

SUIVI DES RISQUES DU SYSTÈME FINANCIER

SECTION 1 : SURVEILLANCE MACROPRUDENTIELLE

De prime abord, il sied de souligner que les effets de la récente crise financière ont remis en cause, sur le plan international, la qualité d'une bonne partie du dispositif de contrôle bancaire ainsi que les bonnes pratiques y afférentes. Cette situation fait suite à leur incapacité de contenir et de limiter l'ampleur du risque systémique face à l'envergure des chocs que les systèmes financiers et les économies du monde ont subi lors de la dernière crise.

Pour y remédier, des études ont été menées par le Comité de Bâle, le Conseil de Stabilité Financière et les différentes Banques Centrales de G20 qui ont apporté la réponse à la crise financière, en renforçant le dispositif de contrôle bancaire et en améliorant aussi bien les bonnes pratiques y relatives que le cadre de la surveillance macroprudentielle.

Au regard de ces innovations, chaque pays à travers le monde est appelé à s'ajuster par rapport à ce changement pour se doter des outils nécessaires afin de se prémunir aux chocs plausibles aussi bien interne qu'externe. Pour ce faire, un programme d'Évaluation du Secteur Financier (PESF) a été mis en place dont les missions sont conduites conjointement par le Fonds Monétaire International « FMI » et la Banque Mondiale afin d'assister les pays membres à déceler les forces et les faiblesses de leurs systèmes de contrôle et les défaillances de leurs systèmes financiers.

C'est ainsi qu'en RDC, ce programme d'Évaluation du Secteur Financier (PESF) dont la mission a été conduite au dernier trimestre 2013, a constitué une étape majeure dans les efforts des Autorités Congolaises pour favoriser le développement d'un système financier capable d'accompagner une croissance plus rapide et plus inclusive, tout en veillant à la préservation de la stabilité du système financier.

Les conclusions de la mission ont été communiquées à la Banque Centrale en 2014, à partir desquelles cette dernière a établi un plan d'actions de mise en œuvre des recommandations, validé par les deux parties. Ensuite, un chronogramme de mise en œuvre a été élaboré et les implémentations qui sont en cours, ont été amorcées à partir de janvier 2015.

En effet, ces actions, en ce qui concerne la surveillance macroprudentielle, se rapportent à : la politique macroprudentielle, le cadre technique de la surveillance macroprudentielle et les stress tests.

SECTION 2 : ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

1. POLITIQUE MACROPRUDENTIELLE

Pour mieux assurer la stabilité financière, la Banque Centrale du Congo, envisage d'asseoir une politique macroprudentielle qui sera orientée vers les objectifs intérimaires tels que définis à l'échelle internationale, tout en prenant en compte les spécificités de notre juridiction.

Cette politique s'inscrira dans la logique établie à cet effet conformément aux standards. Ainsi elle veillera à :

- renforcer la résistance du système financier par sa capacité à absorber les chocs économiques et financiers tout en évitant des répercussions majeures sur l'économie réelle ;
- limiter le risque de défauts collectifs ou en chaîne, qu'ils soient liés à des interconnexions fortes ou expositions massives à un risque commun et ciblera les institutions d'importance systémique suivant les critères établis à cet effet, en vue d'empêcher la propagation de risque résultant d'elles ;
- limiter la procyclicité inhérente du système financier qui pourrait être créée dans et par le système financier ;

En pratique, une liste indicative d'objectifs intermédiaires plus restrictifs a été établie à l'échelle internationale et vise ainsi à garantir une meilleure identification des risques et une meilleure analyse de l'efficacité de la politique macroprudentielle. Ces objectifs plus opérationnels sont également pris en compte par la Banque Centrale et ne seront matérialisés qu'en cas des menaces y relatives observées.

Il s'agit de :

- limiter la croissance excessive du crédit et du levier, notamment via la sous-estimation des risques ;
- limiter les différences de maturité entre l'actif et le passif ;
- limiter la concentration des risques directs ou indirects ;
- limiter les conséquences systémiques de l'aléa moral.

2. CADRE TECHNIQUE DE SURVEILLANCE MACRO-PRUDENTIELLE

La Banque Centrale avec le concours du FMI/AFRITAC/Centre envisage de mettre en place un cadre technique de la surveillance macroprudentielle, qui tiendra compte des nouvelles techniques et approches mises en place par la communauté internationale à la suite de différentes résolutions mises en place.

Ce cadre permettra à l'Institut d'Emission de se doter d'un outil adéquat pour besoins d'analyse macroprudentielle et être à même de prendre des mesures nécessaire pour limiter le risque systémique.

3. STRESS TESTS

Les tests de résistance constituent un éventail de techniques servant à évaluer la vulnérabilité du système financier à des chocs exceptionnels mais plausibles. Ils sont devenus un instrument indispensable pour l'évaluation quantitative de la stabilité financière.

Dans notre contexte, lorsque les risques globaux identifiés semblent devenir une externalité négative pour la stabilité financière, l'on procède à des tests de résistance qui peuvent être réalisés à travers trois approches, à savoir ; (i) l'approche rétrospective, l'approche perspective et l'approche hybride.

S'agissant de l'approche rétrospective, celle-ci permet de rejouer les épisodes précédents de crise et des tensions, par contre l'approche perspective fait allusion aux prévisions macroéconomiques et les données du marché. La BCC/DSIF n'a utilisé jusque-là que la deuxième approche étant donné que les défis majeurs auxquels le système financier congolais est en train de faire face, résident dans les risques macroéconomiques.

Cependant pour plus d'efficacité la BCC/DSIF envisage l'usage de l'approche hybride qui est plus utilisée à l'échelle internationale, elle prend en compte les faits positifs de deux approches précitées et associe les banques assujettis dans le processus des stress tests.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5700 S. UNIVERSITY AVENUE
CHICAGO, ILLINOIS 60637
TEL: 773-936-5000
FAX: 773-936-5001
WWW: WWW.CHEM.UCHICAGO.EDU

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5700 S. UNIVERSITY AVENUE
CHICAGO, ILLINOIS 60637
TEL: 773-936-5000
FAX: 773-936-5001
WWW: WWW.CHEM.UCHICAGO.EDU

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5700 S. UNIVERSITY AVENUE
CHICAGO, ILLINOIS 60637
TEL: 773-936-5000
FAX: 773-936-5001
WWW: WWW.CHEM.UCHICAGO.EDU

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5700 S. UNIVERSITY AVENUE
CHICAGO, ILLINOIS 60637
TEL: 773-936-5000
FAX: 773-936-5001
WWW: WWW.CHEM.UCHICAGO.EDU

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5700 S. UNIVERSITY AVENUE
CHICAGO, ILLINOIS 60637
TEL: 773-936-5000
FAX: 773-936-5001
WWW: WWW.CHEM.UCHICAGO.EDU

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5700 S. UNIVERSITY AVENUE
CHICAGO, ILLINOIS 60637
TEL: 773-936-5000
FAX: 773-936-5001
WWW: WWW.CHEM.UCHICAGO.EDU

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5700 S. UNIVERSITY AVENUE
CHICAGO, ILLINOIS 60637
TEL: 773-936-5000
FAX: 773-936-5001
WWW: WWW.CHEM.UCHICAGO.EDU

III^{ème} PARTIE

**CENTRALISATION
DES DONNEES DES
BANQUES**

CENTRALISATION
DES DONNEES DES
BANDAGES

III^e PARTIE

CHAPITRE 1

MODERNISATION DE LA CENTRALE DES RISQUES

SECTION 1 : TÂCHES RÉALISÉES

1. CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ

La SOCERI a été créée suivant les critères suivants de la KfW :

- être doté d'un Conseil d'Administration présidé par la Banque Centrale ;
- sa gestion quotidienne soit confiée à un Directeur Général, recruté à l'issue d'un appel d'offre international.

2. MODIFICATION DES STATUTS

Suite à ce changement, il a été procédé à la modification de la structure organisationnelle de la SOCERI SA unipersonnelle par la modification des statuts.

Ainsi, la Banque Centrale, actionnaire unique, a décidé d'ouvrir le capital social de la SOCERI avec administrateur général, à l'Association Congolaise des Banques (ACB), l'Association Nationale des Institutions de Microfinance (ANIMF) et l'Association Professionnelle des Coopératives d'Épargne et de Crédit (APROCEC) pour disposer d'un Conseil d'Administration.

La modification des statuts sociaux a consisté principalement au changement du mode d'administration et de direction de la société suivant l'article 414 de l'AUSCGIE et l'indication de la répartition du capital social par la précision que la Banque Centrale détient 97 % , les 3 % restant sont repartis entre les trois autres actionnaires, à raison de 1 % à chacun.

La modification de la structure organisationnelle de la SOCERI était donc l'obligation à remplir par la Banque Centrale avant la signature de la convention séparée de financement avec le Ministère des Finances et la KfW, laquelle signature devait déclencher le décaissement des fonds (Euros 3,6 millions) par la République Fédérale d'Allemagne pour la modernisation de la Centrale des Risques.

3. SIGNATURE DE LA CONVENTION SEPARÉE

Le 03 décembre 2014, la Convention séparée a été signée lors d'une séance officielle organisée au Ministère des Affaires Étrangères.

SECTION 2 : TACHES A REALISER

1. Au niveau de la BCC

- convocation des actionnaires pour la signature du pacte d'actionnaires (article 2-1 AUSCGIE) et la prise des mesures concrètes pour le démarrage effectif des activités de la SOCERI ;
- convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire pour l'adoption de la charte d'administrateurs et du règlement du Conseil d'Administration, la désignation des administrateurs et la nomination des commissaires aux comptes ;
- convocation du premier Conseil d'Administration pour échanger sur l'option à retenir, quant à la gestion de la SOCERI, aussi longtemps que le Directeur Général n'est pas encore recruté par appel d'offre international et pour l'élection du Président du Conseil d'Administration ;
- occupation effective du siège social ;
- démarrage effectif des activités de la SOCERI.

2. AU NIVEAU DU RECRUTEMENT DU GESTIONNAIRE DE LA SOCERI

Le processus de recrutement est déjà en cours avec Tender agent, pour le recrutement du Sous-traitant (Directeur Général) devant gérer, suivant les termes du Projet, la future Centrale des Risques.

Cette procédure passe par les étapes suivantes :

✓ **Préparation de la liste des candidats (Exécutée).**

Cinq candidats ont déposé leurs soumissions.

✓ **Pré-qualification (terminé)**

Elle consiste à s'assurer que les soumissionnaires sont en mesure d'accomplir convenablement les fournitures et services qui leur seront demandés.

Sur les 5 sociétés sélectionnées au projet, seules deux ont envoyé leur dossier de pré-qualification (FTHM Conseils / Madagascar et Crédit Info / Allemagne) pour évaluation.

✓ **Réalisation de l'appel d'offres (terminé)**

Le Tender agent a transmis le dossier final d'appel d'offre (y inclus les termes de référence) **pour permettre à l'équipe de projet et au comité de Pilotage d'harmoniser les TDF avant de donner un avis de non objection devant permettre au Tender de continuer le processus**, ainsi que les documents déjà validés par le Comité de Pilotage sur :

- le modèle retenu de la CR modernisée ;
 - le plan d'affaires ;
 - les Statuts de la SOCERI ;
 - le contrat de délégation de service public pour la gestion de la SOCERI ;
 - le format de rapports à produire ;
 - la Structure de la SOCERI.
- ✓ **Sélection finale des soumissionnaires. (En attente)**
Elle ne se fera qu'après l'avis de non objection de la part de la BCC sur les deux points précédents.
- ✓ **SOCERI et le Gestionnaire sélectionné (En attente)**
Signature de la convention de délégation de service public entre les deux parties. Le projet est déjà terminé, mais doit faire l'objet d'une concertation avec le Gestionnaire.

Lancement officiel du démarrage de la SOCERI avec le Gestionnaire.

3. CHRONOGRAMME

1. Analyse des dossiers d'Appel d'offres par la BCC – 28 juillet 2015,
2. Accord de résultat d'évaluation- 15 aout 2015,
3. Accord sur le dossier d'appel d'offres – 15 aout 2015
4. Transmission de TDR aux soumissionnaires- 21 aout 2015,
5. Fin de remise des offres techniques et financiers-fin octobre 2015,
6. Evaluation des offres – mi- novembre 2015,
7. Sélection du gestionnaire – fin novembre,
8. Signature du contrat entre la SOCERI et le Gestionnaire- fin décembres 2015.
9. Lancement officiel de la SOCERI.

4. BESOINS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Dans ce registre, il y a lieu de souligner que le processus d'encadrement par AFRITAC/Centre est toujours en cours et qui pourrait déboucher à l'horizon 2016. A ce titre, la BCC apprécierait de recevoir une assistance technique avec un expert long terme pour les actions en cours afin de permettre leur mise en œuvre avec un accompagnement quasi permanent.

Le présent document est le fruit de la collaboration de plusieurs personnes et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'OCDE.

Le présent document est le fruit de la collaboration de plusieurs personnes et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'OCDE.

Le présent document est le fruit de la collaboration de plusieurs personnes et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'OCDE.

1. Analyse des données et présentation des résultats
2. Analyse des données et présentation des résultats
3. Analyse des données et présentation des résultats
4. Analyse des données et présentation des résultats
5. Analyse des données et présentation des résultats
6. Analyse des données et présentation des résultats
7. Analyse des données et présentation des résultats
8. Analyse des données et présentation des résultats

Le présent document est le fruit de la collaboration de plusieurs personnes et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'OCDE.

Le présent document est le fruit de la collaboration de plusieurs personnes et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'OCDE.



IV^{ème} PARTIE

**COOPERATION
INTERNATIONALE**

COOPERATION
INTERNATIONALE

IV - PARTIE

CHAPITRE 1

COOPERATION INTERNATIONALE EN MATIERE DE SUPERVISION

SECTION 1 : MIGRATION DES CADRES COMPTABLES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT VERS LES NORMES IFRS

1. ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE MIGRATION VERS LES NORMES IFRS

Travaux réalisés

Dans le cadre de migration des cadres comptables des établissements de crédit vers les normes IFRS, plusieurs actions ont été accomplies durant la période sous revue, notamment l'élaboration du macro-planning du comité de pilotage pour la migration des établissements de crédit aux normes IFRS et les missions d'évaluation auprès des établissements de crédit.

2. Elaboration du Macro-planning du comité de Pilotage pour la Migration des établissements de crédit aux normes IFRS « COPIMECI » en sigle.

Ce document a été établi pour permettre au comité de pilotage notamment de :

- identifier de façon claire les actions à mener dans le cadre du plan stratégique du projet ;
- procéder au suivi et à l'évaluation de chaque action en fonction de son importance, du délai d'exécution ainsi que des ressources à y consacrer ;
- définir les objectifs de chaque action dans le plan stratégique et de toutes les actions dans leur ensemble ;
- fixer les échéances à respecter pour chaque action ainsi que la date de migration effective ;
- relever des observations sur l'exécution du plan stratégique en vue des ajustements éventuels.

Il va sans dire que ce macro-planning est dynamique et a eu comme axes principaux au niveau des assujettis :

- la nécessité de mettre en place dans chaque établissement de crédit d'une équipe de projet comportant les personnes ressources dans tous les domaines concernés et piloté par certains membres du staff dirigeant ;
- l'allocation d'un budget adéquat pour la réalisation du projet ;
- le recrutement d'un consultant ayant une expérience en la matière pour assurer la formation et accompagner l'implémentation des IFRS.

Par ailleurs, des études d'impact sur les fonds propres en rapport avec l'application des IFRS ont été prévues. Ainsi, sur les trois études d'impact prévues, pour une migration harmonieuse, l'équipe de projet en a conduit deux, portant respectivement sur le questionnaire de transition et sur les capitaux propres.

Pour ce qui est de la deuxième étude, elle s'est effectuée en mode dégradé sur les états financiers définitifs certifiés de l'exercice 2012 établis en normes comptables locales. Quant à la troisième étude d'impact, davantage plus rigoureuse que les précédentes, s'est basé sur les états financiers définitifs certifiés de l'exercice 2013 et ce, également en mode dégradé, dans le souci de se rapprocher de la réalité en respectant les diligences du bilan d'ouverture de la première période.

3. II. Missions d'évaluation auprès des établissements de crédit

L'équipe du projet a exécuté plusieurs missions d'évaluation de l'état d'avancement du projet auprès des établissements de crédit tout en appréciant l'implication du top management dans ledit projet.

4. III. Questions spécifiques

En ce qui concerne le compte devant loger les provisions pour créances saines dans un environnement IFRS et le traitement des questions fiscales le COPIMECI se propose d'approfondir notamment les questions auprès de certains pays qui ont de l'expérience en la matière. En tout état de cause, il convient de souligner qu'une nette distinction devrait être faite entre les exigences des IFRS et les préoccupations prudentielles.

S'agissant du sort de traitement de coefficient de réévaluation des immobilisations et de la problématique du choix sur l'utilisation de la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation dans un environnement non hyperinflationniste mais fortement dollarisé ces questions doivent être également approfondies tenant compte de la contrainte de la déclaration de l'adoption exclusive et sans réserve des IFRS.

Aussi, d'autres préoccupations liées notamment au taux d'intérêt à moyen et long termes pour valoriser les avantages du personnel à long terme dans un contexte dépourvu de marché financier ainsi qu'à l'espérance de vie de la

population ont-elles été soulevées pour rendre applicables des exigences de l'IAS 19 particulièrement en ce qui concerne le régime de retraite à prestations définies.

SECTION 2 : ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS

Pour rappel, il a été institué au sein de la Banque Centrale du Congo, par l'Ordre de Service n°207/12 du 13 novembre 2012, un comité de pilotage de mise en place de fonds de garantie des dépôts « CFGD » en sigle, lequel a pour mission de faire aboutir le projet de création d'un système de garantie des Dépôts.

Ce fonds qui sert à indemniser les épargnants est susceptible de contribuer, d'une part, à la préservation de la confiance du public en notre système financier en cas de faillite bancaire en vue de promouvoir la stabilité financière, et, d'autre part, au renforcement de l'intermédiation financière.

Pour ce faire, un consultant a été recruté par la Coopération Financière Allemande (KfW) afin d'accompagner la BCC dans ce processus. En effet, il a été demandé à ce dernier de concevoir un modèle de système de garantie des dépôts moderne et conforme aux standards et meilleures pratiques internationaux, tout en tenant compte de l'environnement politique, juridique et économique du pays, y compris une analyse des risques et des avantages inhérents au fonds de garantie des dépôts envisagé, sa viabilité et sa faisabilité.

A ce titre, une étude de faisabilité a été menée par le consultant qui a débouchée à une conclusion concluante étant donné que la mise en place de cette entité est faisable mais, sous certains préalables formulés qui nécessitaient des réponses de toutes les parties prenantes pour permettre de continuer le processus.

Toutefois, les étapes proposées par le consultant restant à accomplir sont les suivantes :

- approbation du modèle du FGD proposé en cas d'accord ;
- engagement de mise en œuvre par, le Gouvernement, la BCC et les Institutions Financières concernées ;
- élaboration d'un plan d'affaires ;
- élaboration de la base juridique du FGD ;
- élaboration et adoption de l'instruction sur la garantie des dépôts ;
- mise en place des conditions préalables au démarrage du FGD (loi sur l'insolvabilité, système IT) ;
- capitalisation initiale de l'agence de garantie des dépôts ;
- mise en œuvre de la réglementation et début d'activités ;
- mesures d'accompagnement et de formation.

population mondiale des individus pour rendre disponibles les ressources de l'Etat
à l'investissement de ce qui constitue le secteur de production nationale.

SECTION 2 : ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET FONDS GARANTIE DES DÉPÔTS

Il est précisé que le Fonds d'investissement a été créé par la loi n° 10 du 12 mai 1998
relative à la réforme de la structure des services de l'Etat. Le Fonds a pour objet
de garantir les dépôts des particuliers effectués auprès des établissements de crédit
et des sociétés de crédit-bail.

Le Fonds est doté d'un capital initial de 100 milliards de francs CFA. Ce capital
est réparti en actions de 100 millions de francs CFA chacune. Les actions sont
réparties entre le Trésor public et les établissements de crédit et de crédit-bail.

Le Fonds est administré par un conseil d'administration composé de 12 membres
dont 6 représentants du Trésor public et 6 représentants des établissements de crédit
et de crédit-bail. Le conseil d'administration est présidé par le ministre de l'Economie
et des Finances. Le Fonds a pour mission de garantir les dépôts des particuliers
effectués auprès des établissements de crédit et de crédit-bail.

Le Fonds a été créé le 12 mai 1998. Depuis sa création, le Fonds a garanti
plus de 100 milliards de francs CFA de dépôts des particuliers effectués auprès
des établissements de crédit et de crédit-bail.

Le Fonds a été créé le 12 mai 1998. Depuis sa création, le Fonds a garanti
plus de 100 milliards de francs CFA de dépôts des particuliers effectués auprès
des établissements de crédit et de crédit-bail.

Le Fonds a été créé le 12 mai 1998. Depuis sa création, le Fonds a garanti
plus de 100 milliards de francs CFA de dépôts des particuliers effectués auprès
des établissements de crédit et de crédit-bail.

Le Fonds a été créé le 12 mai 1998. Depuis sa création, le Fonds a garanti
plus de 100 milliards de francs CFA de dépôts des particuliers effectués auprès
des établissements de crédit et de crédit-bail.



Table des matières

| | |
|---|-----------|
| AVANT-PROPOS..... | 5 |
| ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE EN 2013-2014 | 7 |
| I^{ère} PARTIE : SECTEUR FINANCIER CONGOLAIS EN 2013-2014..... | 9 |
| CHAPITRE : PAYSAGE DU SECTEUR FINANCIER CONGOLAIS..... | 11 |
| SECTION 1 : LES BANQUES | 11 |
| SECTION 2 : LES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE | 16 |
| SECTION 3 : LES AUTRES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS | 16 |
| CHAPITRE 2 : EVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU SECTEUR BANCAIRE CONGOLAIS | 19 |
| SECTION 1 : ANALYSE DES ACTIVITES DU BILAN | 19 |
| 1. Analyse et évolution des activités..... | 19 |
| I.1. Evolution du total bilantaire | 19 |
| I.2. Opérations avec la clientèle..... | 21 |
| I.2.1. Dépôts de la clientèle..... | 21 |
| I.2.1.1. <i>Dépôts par maturité</i> | 22 |
| I.2.1.2. <i>Dépôts par types de monnaies</i> | 23 |
| I.2.1.3. <i>Dépôts par type de déposants</i> | 23 |
| I.2.2. Les Concours à l'économie | 25 |
| I.2.2.1. <i>Les crédits à décaissement</i> | 25 |
| I.2.2.2. <i>Les crédits de signature ou d'engagement</i> | 27 |
| I.2.2.3. <i>Répartition des crédits par secteurs d'activité</i> | 28 |
| I.3. Opérations de trésorerie et interbancaires..... | 29 |
| II^{ème} PARTIE : ACTIVITES DE LA DIRECTION DE LA SURVEILLANCE DES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS EN 2013-2014..... | 35 |
| CHAPITRE 1 : CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE..... | 37 |
| CHAPITRE 2 : AGREMENTS ET REGLEMENTATION..... | 39 |
| SECTION 1. : RÉGLEMENTATION..... | 39 |
| II.1. Réglementation bancaire..... | 39 |
| II.2. Réglementation du secteur de la microfinance | 40 |
| SECTION 2 : AGRÉMENTS ET ACTES CONFORMES EN 2013 ET 2014 | 41 |
| 2.1. Agrément | 41 |
| 2.1.1. Agrément des banques..... | 41 |
| 2.1.2. Secteur de microfinance | 41 |
| 2.1.3. Autres Intermédiaires Financiers | 41 |
| 2.1.4. Commissaires aux comptes | 41 |
| 2.2. Acte conformes | 41 |

| | |
|---|----|
| CHAPITRE 3 : CONTROLE PERMANENT DES BANQUES, INSTITUTIONS DE MICROFINANCE ET AUTRES INTERMEDIAIRES FINANCIERS | 43 |
| SECTION 1 : CONTROLE PERMANENT DES BANQUES..... | 43 |
| I.I. Activités des banques..... | 43 |
| I.II. Analyse des normes et ratios prudentiels des banques..... | 43 |
| SECTION 2 : CONTROLE PERMANENT DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE..... | 47 |
| 1. Encours de crédit..... | 48 |
| 2. Epargne..... | 48 |
| 3. Disponibles | 48 |
| 4. Fonds propres | 49 |
| 5. Les autres ressources..... | 49 |
| 6. Analyse du résultat net | 49 |
| SECTION 3 : AUTRES INTERMEDIAIRES FINANCIERS | 50 |
| 1. De l'évolution des activités | 50 |
| I.1. Messagerie Financières | 50 |
| I.2. BUREAUX DE CHANGE..... | 53 |
| I.3. MOBILE MONEY | 56 |
| I.4. INSTITUTIONS FINANCIÈRES SPÉCIALISÉES | 57 |
| CHAPITRE 4 : CONTROLE SUR PLACE | 61 |
| SECTION 1 : ACTIONS 2013 | 61 |
| SECTION 2 : RESULTAT DES MISSIONS DE CONTRÔLE, 2013..... | 63 |
| 1. Revue générale de banques..... | 63 |
| SECTION 3 : ACTIONS 2014 | 67 |
| SECTION 4 : RESULTAT DES MISSIONS DE CONTROLE PLANIFIÉES, 2014 | 68 |
| 1. Revue générale de banques..... | 68 |
| 2. REVUE DES INSTITUTIONS DU SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE | 71 |
| 2.1. MISSION PONCTUELLE | 71 |
| CHAPITRE 5 : OPÉRATIONS DE LIQUIDATION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT | 75 |
| CHAPITRE 6 : 77SUIVI DES RISQUES DU SYSTÈME FINANCIER | 77 |
| SECTION 1 : SURVEILLANCE MACROPRUDENTIELLE | 77 |
| SECTION 2 : ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE | 78 |
| 1. POLITIQUE MACROPRUDENTIELLE..... | 78 |
| 2. CADRE TECHNIQUE DE SURVEILLANCE MACRO-PRUDENTIELLE | 78 |
| 3. STRESS TESTS | 79 |

| | |
|--|----|
| III ^{ème} PARTIE : CENTRALISATION DES DONNEES DES BANQUES..... | 81 |
| CHAPITRE 1 : MODERNISATION DE LA CENTRALE DES RISQUES..... | 83 |
| SECTION 1 : TÂCHES RÉALISÉES | 83 |
| 1. CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ | 83 |
| 2. MODIFICATION DES STATUTS..... | 83 |
| 3. SIGNATURE DE LA CONVENTION SEPARÉE | 83 |
| SECTION 2 : TACHES A REALISER..... | 84 |
| 1. Au niveau de la BCC..... | 84 |
| 2. AU NIVEAU DU RECRUTEMENT DU GESTIONNAIRE DE LA SOCERI | 84 |
| 3. CHRONOGRAMME | 85 |
| 4. BESOINS D'ASSISTANCE TECHNIQUE..... | 85 |
| IV ^{ème} PARTIE : COOPERATION INTERNATIONALE | 87 |
| CHAPITRE 1 : COOPERATION INTERNATIONALE EN MATIERE DE SUPERVISION..... | 89 |
| SECTION 1 : MIGRATION DES CADRES COMPTABLES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT VERS LES NORMES IFRS..... | 89 |
| 1. ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE MIGRATION VERS LES NORMES IFRS | 89 |
| 2. Elaboration du Macro-planning du comité de Pilotage pour la Mi- gration des établissements de crédit aux normes IFRS « COPIMECI » en sigle..... | 89 |
| 3. II. Missions d'évaluation auprès des établissements de crédit | 90 |
| 4. III. Questions spécifiques | 90 |
| SECTION 2 : ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS | 91 |



MÉDIASPAUL

Imprimerie MÉDIASPAUL - Kinshasa
Imprimé en RDC - Printed in DRC
www.mediaspaul.cd